

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°940 SEANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

MME DI BERNARDO, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Vignier, Wane.

Excusés : Mlle Ervera, M. Joly (pouvoir à M. Schmitz), M. Planchenault (pouvoir à M. Loison), M. Raynal (pouvoir à M. Lebrun).

Eloge funèbre de Louis-Paul Tenaillon

M. LE PRÉSIDENT – Paul-Louis Tenaillon, ancien président du Conseil général, nous a quittés le 24 août 2012 dans sa 92^{ème} année. Beaucoup d'entre vous l'ont connu. Il a fortement marqué de son empreinte le Département pendant une cinquantaine d'années.

Paul-Louis Tenaillon était issu d'une famille de Villacoublay qui était propriétaire de l'essentiel des terrains agricoles du plateau sur lequel a été édifiée la ville de Vélizy. Mais tous les bâtiments de la ferme familiale ont été détruits lors des bombardements de 1944, de sorte qu'il n'y a plus de témoignage de cette activité agricole du plateau de Vélizy, ce dont Paul-Louis Tenaillon avait beaucoup souffert. En revanche, il exerçait un métier qui le rattachait à la lignée d'agriculteurs dont il descendait par sa mère, celui de directeur de coopérative agricole.

Très tôt il s'engagea dans la vie politique : en 1953 il fut élu conseiller municipal de Versailles, aux côtés d'André Mignot, maire depuis 1947. Elu adjoint en 1959, il le demeurera jusqu'en 1977, assumant la fonction de premier adjoint durant le dernier mandat d'André Mignot. Conseiller général du canton de Versailles nord-ouest en 1955 puis vice-président du Conseil général en 1964, avant les lois de décentralisation, il présida aux destinées de cette assemblée de 1977 jusqu'en 1994. A cette époque où aucune loi ne limitait le cumul des mandats, il fut également conseiller régional d'Ile-de-France en 1976 et vice-président en charge de l'environnement.

Durant cette très longue carrière, il a marqué le territoire des Yvelines en étant très proche du sénateur Edouard Bonnefous. On pourrait dire que tous deux « tenaient » le département. Il a vécu deux périodes cruciales que furent la partition de la Seine-et-Oise et l'essor démographique de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a vécu également la décentralisation. Sur des photos plus anciennes, on le voit présider cette assemblée au côté du préfet. Il a donc assumé la prise en

charge par le Département des services sociaux, des collègues, d'une grande partie des routes dites nationales. On lui doit l'acquisition du domaine de Mme Elisabeth et du château de la Madeleine et l'acquisition, avec donation d'œuvres d'art, du musée Maurice Denis, c'est-à-dire les trois éléments essentiels de notre patrimoine.

C'était un homme passionné de culture. L'ayant côtoyé sur les bancs du conseil municipal de Versailles à partir de 1983 pour ce qui était son dernier et mon premier mandat, je peux en témoigner. Nous lui devons notamment le pré-inventaire du département des Yvelines, initiative novatrice en vue de préserver notre patrimoine historique.

Homme ouvert, attachant, il était très dévoué au bien public. Si des zones d'ombre ont entaché la fin de son mandat, il restera pour ceux qui l'ont connu un archétype de l'homme politique de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, chaleureux, toujours à l'écoute de ses concitoyens, infiniment dévoué au bien public et qui aura marqué les Yvelines par une carrière d'une longévité exceptionnelle.

En rappelant avec émotion son souvenir, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Mmes et MM. les conseillers généraux se lèvent et observent une minute de silence).

Informations départementales

M. LE PRESIDENT – Parmi les documents mis à votre disposition sur table, j'en signale deux en particulier. Les assises yvelinoises de la coopération décentralisée dont s'occupe avec dévouement Jean-Marie Tétart se dérouleront le 13 octobre 2012 à Rambouillet avec pour invité d'honneur le Liban. Je souhaite vivement que vous y veniez nombreux, nos amis libanais qui considèrent que la francophonie est en péril dans leur pays, le dernier à être francophone au Moyen-Orient, y seront très sensibles. Sera présente notamment une délégation de 25 à 30 personnes de la fédération des maires du Kesrouane.

Je remercie Olivier de La Faire qui nous permis de réaliser le guide de la famille, qui facilitera les demandes concernant les jeunes, les adultes en difficulté ou handicapés et les personnes âgées. Ce document pratique et agréable d'usage sera inséré dans notre journal *Yvelines*.

Vous constaterez que, sur l'ordre du jour, chaque délibération porte désormais un code qui la rattache à une mission engagée par le Département. Ainsi le code A a pour chapeau « S'engager pour un département équilibré et attractif ». Il se décline ensuite en A01, appuyer l'équipement des territoires, A02, rendre possible l'équipement des communes etc...Le code B est « Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles », le C « mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité » et D « Optimiser les moyens et favoriser la performance de l'institution. »

Enfin, je vous présente deux nouveaux directeurs généraux adjoints, Alexandre Murat et Patrick Bouchardon. Alexandre Murat, DGA ressources, regroupera sous sa compétence la direction des finances, la direction des ressources humaines, la DSI, le service de la commande publique, la direction des affaires juridiques et la sous-direction des moyens généraux. Il est administrateur territorial et occupait le poste de directeur général des services du département d'Eure-et-Loir. Patrick Bouchardon est le DGA pour les services à la population, qui regroupent la direction de l'autonomie, celles de la culture, des archives départementales, la DEAFS, la DEJS, la DTAS et l'IFSY. Il est également administrateur territorial et était secrétaire général de la préfecture de l'Yonne. Je leur souhaite la bienvenue en votre nom à tous et j'espère qu'ils feront du bon travail aux côtés de la directrice générale.

Un troisième poste de directeur général adjoint étant en cours de recrutement, je vous ferai communiquer l'organigramme lorsqu'il sera complet.

Je vous présente également Marie-Christine Servant, directrice de notre projet Très Haut Débit. Je me suis engagé personnellement à ce que, au plus tard en 2020, notre département soit couvert par le très haut débit. Nous avons absolument besoin d'un relais compétent dans ce domaine complexe et nous sommes tenus par le temps. Marie-Christine Servant s'est déjà mise au travail, car

l'achèvement de notre deuxième plan qui devait couvrir toutes les zones d'activité se heurte à quelques difficultés. Je lui souhaite donc bienvenue et bon courage. Enfin, j'ai plaisir à accueillir Monika Amélie, la nouvelle directrice de l'institut de formation sociale des Yvelines. En cette rentrée, nous accueillons également 86 agents qui viennent d'être recrutés dans tous les services, notamment à la DTAS, la DEAFS et la DEJS.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 10 juillet 2012 et le 20 septembre 2012, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

L'assemblée prend acte de cette communication.

Adoption de comptes rendus analytiques

Les comptes rendus n° 938 de la séance du 22 juin 2012 et n° 939, de la séance du 13 juillet 2012, successivement mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Collège Paul Verlaine aux Mureaux

M. VIALAY, *rapporteur* – Suite aux retards accumulés dans la reconstruction du collège Paul Verlaine aux Mureaux, la société Team Services a subi un préjudice, pour lequel elle demandait une compensation de 150 000 euros. Après négociation, nous sommes passés à un montant de 82 079, 87 euros HT qu'il vous est proposé de lui verser.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye

M. VIALAY, *rapporteur* – Des travaux sont engagés depuis 2006 pour la restructuration de la demi-pension du collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye. En raison de sujétions imprévues et de travaux de sécurité, il vous est demandé d'augmenter de 35 000 euros le poste des aléas.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous rappelle que le 18 octobre, nous inaugurerons le collège Philippe de Champaigne au Mesnil-Saint-Denis.

Acquisition d'un appartement pour le SDIS au Mesnil-le-Roi

M. VIALAY, *rapporteur* – Le Département acquiert des logements pour répondre aux besoins des personnels et reconstituer le contingent départemental destiné aux agents. Pour 2012, 700 000 euros y sont consacrés. Dans ce cadre, il vous est proposé d'acquérir un appartement T3 pour 245 000 euros au Mesnil-le-Roi.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce dispositif pose problème et j'envisage très sérieusement de le modifier. Au vu des affectations réalisées à ce jour, il apparaît que les logements offerts au prix du marché, malgré un abattement de 15 % pour compenser la précarité de l'occupation, ne sont pas assez attractifs pour les agents du Conseil général. Les zones demandées sont relativement chères, autour de Versailles et dans le nord du Département. Le niveau des loyers y est donc trop élevé. De ce fait, certains appartements que nous avons acquis n'ont pas trouvé preneur. Initialement, nous avions envisagé d'acquérir une centaine de logements pour le SDIS et une centaine pour le personnel départemental. Nous sommes rattrapés par la flambée de l'immobilier dans l'ouest de l'Île-de-France. A ce jour, 22 logements ont été acquis, 15 affectés au SDIS et 7 au Conseil général. Nous débattons en commission de l'opportunité de continuer à acquérir des appartements, étant donné les prix du marché. Je m'entretiendrai également avec le colonel Sequardin et Alexandre Joly sur les besoins du SDIS, qui a indiqué qu'une quarantaine de logements lui suffiraient amplement.

M. GOURDON – C'est très variable selon les territoires.

M. LE PRESIDENT – Oui. Le problème est que nous avons des demandes de logements sur les territoires où ils sont très chers. Là où l'immobilier est moins cher, les logements que nous mettons à disposition sont occupés. Il est pourtant intéressant de loger les personnels sur place.

A l'inauguration des nouveaux bâtiments de la gendarmerie de La-Queue-lez-Yvelines le nouveau colonel de gendarmerie m'a dit qu'ainsi les jeunes gendarmes, une fois mariés, restent dans les Yvelines, alors qu'auparavant ils demandaient à regagner leur province d'origine. Mais ce qu'on peut faire à La-Queue-lez-Yvelines est plus difficile à réaliser dans le nord urbanisé du Département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Numérotation des nouvelles routes départementales

M. LE PRESIDENT – Cette nouvelle numérotation est liée au doublement de la capacité d'accueil de la voie de contournement Villepreux-Plaisir.

M. TISSIER, *rapporteur* – Le présent rapport vise à définir la numérotation de nouvelles infrastructures routières départementales : la déviation des RD 98 et RD 11 à Plaisir, les Clayes-sous-Bois et Villepreux et la voie nouvelle départementale à Montesson et Sartrouville.

Dans le premier cas, les communes de Villepreux et des Clayes-sous-Bois ont accepté le classement dans leur voirie communale de la partie du tronçon dévié de la RD 98 qui les concerne. Il vous est proposé d'approuver le bornage de l'axe est-ouest et du barreau nord-sud de la déviation, en retenant les numérotations suivantes : RD 98 concernant la partie est de l'axe est-ouest de la déviation, soit le tronçon BC ; RD 98 concernant le barreau nord-sud de la déviation, soit le tronçon BD ; RD 109 concernant la partie ouest de l'axe est-ouest de la déviation, soit le tronçon AB.

S'agissant de la voie nouvelle départementale de Sartrouville à Montesson, d'une longueur de 6 kilomètres, il vous est proposé de retenir les numérotations suivantes : RD 1021 entre la RD 308 - avenue Maurice Berteaux à Sartrouville - et la RD 121 - avenue Gabriel Péri à Montesson ; RD 1022 entre la RD 1021 précitée et la RD 311 - avenue Paul Doumer à Montesson.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. BEL – Ne serait-il pas plus simple d'appeler ces voies RD 122 et 123 plutôt que 1021 et 1022 ? La numérotation pour les routes départementales ne va jamais au-delà de 1000.

M. TETART – J'avoue faire confiance aux services.

M. LE PRESIDENT – Pour la déviation Villepreux-Les Clayes-Plaisir, le barreau de liaison sera mis en service à la mi-novembre 2012, dans la continuité du RD 98. Pour la voie nouvelle Sartrouville-Montesson ; la partie communale réhabilitée sur Montesson sera mise en service à la fin de l'année prochaine ; le principal tronçon à travers Montesson le sera début 2015 et la voie complète en 2016. Je rappelle que le Département a financé seul cette voie de Sartrouville à Montesson pour 100 millions d'euros. Je remercie Alain Monteil de veiller à sa bonne réalisation.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession d'un délaissé de voirie à Carrières-sous-Poissy

M. TISSIER, *rapporteur* – Dans le cadre de la réalisation du projet urbain de la «nouvelle centralité» à Carrières-sous-Poissy, l'EPAMSA a demandé au Département de lui céder une parcelle du domaine public routier départemental afin d'aménager un groupe scolaire au futur quartier Beauregard. La cession de cette parcelle se ferait par l'intermédiaire de l'EPFY.

Il s'agit d'un délaissé routier non utilisé par le Département et sa vente n'a pas d'incidence sur les conditions de circulation des voies adjacentes. Cette cession se fera à titre onéreux au prix de 80 euros par m², indiqué par le service du domaine soit 17 120 euros. L'acte de cession prévoira une clause de retour à meilleure fortune valable 15 ans afin que le Département récupère tout ou partie de la plus-value réalisée en cas de revente du terrain par l'EPFY.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous incluons cette clause de retour à meilleure fortune depuis le problème qui s'est posé après la cession d'une caserne de pompiers, dont certains se souviennent certainement.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aliénation d'une parcelle à Mareil-Marly

M. TISSIER, *rapporteur* – Pour réaliser la déviation de la RD 98 à Mareil-Marly, le Département avait acquis un certain nombre de parcelles dont l'une, par expropriation, de M. Bege. Cette parcelle n'a pas été utilisée et il vous est proposé de la revendre à cette personne pour 900 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Travaux à l'hôtel du Département

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la gestion énergétique dans les bâtiments départementaux, est envisagée la mise en œuvre d'une Gestion Active du Bâtiment qui constitue un outil d'aide à la gestion énergétique et de détection de consommations anormales. L'hôtel du Département servira de site pilote pour une extension ultérieure du dispositif.

Les économies d'énergie dégagées seront évaluées – on les estime entre 10 % et 20 %. Le coût du dispositif est de 170 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre d'incendie et de secours de Bréval

M. TETART, *rapporteur* – Le Département assure la construction des casernes de secours et d'incendie mais n'a pas vocation à en assurer la gestion courante. Les travaux de la caserne de Bréval étant terminés, il vous est proposé de mettre les locaux gratuitement à la disposition du SDIS par une convention qui indique également que le Département, en qualité de maître d'ouvrage, assurera la mise en jeu de la garantie de parfait achèvement, tandis que pour que les garanties biennales et décennales, il donne mandat au SDIS.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette caserne de Bréval sera livrée fin octobre et inaugurée avant la fin de l'année. Dans ce cas, la mairie a mis le terrain à disposition à titre gratuit. Pour Chanteloup-les-Vignes, chantier auquel j'attache une grande importance, j'ai posé la première pierre. J'aurais souhaité une inauguration au printemps, mais elle aura plutôt lieu à l'été 2013. Pour Méré, les travaux devraient des dérouler de février 2013 à juin 2014. Nous aurons ainsi inauguré trois casernes, ce qui est un bon rythme de construction et je n'oublie pas, avant que Michel Vignier ne s'en inquiète, que la caserne des Mureaux sera ensuite la priorité. Nous avons un accord de principe sur la localisation.

M. VIGNIER – On peut donc espérer que les pompiers des Mureaux quitteront leur cabanon d'ici 2014.

M. LE PRESIDENT – Oui. J'ai vu ce « cabanon » et il est vrai que ce n'est pas digne d'une ville de cette importance.

M. VIGNIER – Avec le ministre de l'industrie, nous avons visité les locaux de EADS, à proximité du terrain où devrait s'élever la caserne. Si EADS a pu construire de si beaux bâtiments, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas construire une caserne sur ce terrain.

M. LE PRESIDENT – Je demande à Michel Gautron de voir cela, mais c'est un dossier tout à fait prioritaire. Je m'y suis rendu pour un de mes tous premiers déplacements dès juillet 2009 et j'ai gardé en mémoire les engagements que j'avais pris alors envers François Garay.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession d'un terrain à l'OPIEVOY à Chevreuse

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le Département est propriétaire d'un terrain de 155 m² qui faisait partie de l'emprise de l'ancienne gendarmerie, à Chevreuse, dont la cession est intervenue en fin d'année 2011 au profit de l'OPIEVOY.

L'acte d'achat de ce terrain, signé en 1995 et passé en la forme administrative, n'avait pas fait l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques. La régularisation étant intervenue, il vous est proposé d'adopter la cession de ce terrain à l'OPIEVOY, à titre gratuit.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, M. Vialay ne prenant pas part au vote.

Vente d'une propriété à Conflans-Sainte-Honorine

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – La PMI de Conflans-Sainte-Honorine s'étant installée dans le bâtiment qui regroupe les services sociaux, il vous est proposé de mettre en vente les locaux qu'elle occupait précédemment, d'une surface de 912 mètres carrés, en donnant mandat sans exclusivité à la société immobilière Gimco-Vermeille. Le prix fixé est de 400 000 euros avec une marge de 10 % et la rémunération du mandataire à la charge de l'acquéreur.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accord transactionnel avec un fournisseur

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Le Département a conclu pour l'année 2011 un marché de prestations de blanchisserie pour les services départementaux avec l'association La Rencontre. Ce marché à bons de commande, conclu pour une durée d'un an non reconductible, comportait un montant minimum de 12 000 euros et un montant maximum de 45 000 euros. Il a été dépassé en raison de l'ouverture d'un nouveau foyer de l'enfance. Il vous est donc proposé d'indemniser l'association pour un montant de 31 611,71 euros correspondant aux prestations effectuées en supplément.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vente d'un bien à Bennecourt

M. TETART, *rapporteur* – Pour réaliser la déviation de Bennecourt, désormais terminée à la satisfaction des habitants, nous avons acheté des propriétés. Dans un cas, nous n'avons utilisé qu'une partie du terrain et nous vous proposons de revendre le pavillon en confiant un mandat à une société immobilière.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La déviation est terminée et la rénovation de la voie centrale de Bennecourt est en cours.

M. TETART – C'est une opération complexe car elle comprend pistes cyclables et mise aux normes pour l'accessibilité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Propriété départementale à Versailles

M. LE PRESIDENT – Le Département possède rue de Fontenay à Versailles, près de la place d'Armes, une propriété occupée jusque là par la DDT et l'ancienne DDA. Pour mieux utiliser les surfaces dont nous disposons, j'ai souhaité que des services y soient regroupés. Le comité départemental du tourisme et les Gites y étaient déjà installés. Vont les rejoindre la direction de la culture, l'Union des maires des Yvelines, l'agence départementale de conseil aux communes, l'association profession sport, le comité départemental olympique et sportif et le service de la coopération décentralisée. Ce bâtiment a l'intérêt d'offrir une grande salle de réunion à l'usage des directions qui y sont installées, ainsi qu'un accès facile grâce au parking de la place d'Armes. A terme, je vous proposerai la cession des locaux qui abritaient ces différents services, notamment le pavillon de la rue Champ Lagarde où était installée l'agence de conseil aux communes. Ce sera donc une rationalisation de notre patrimoine.

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – La propriété départementale située 3 rue de Fontenay à Versailles était mise à disposition de l'État. Il vous est proposé de signer un avenant à la convention avec l'État prenant acte du départ de ses services, moyennant le versement d'un fonds de concours de 2 700 000 euros. Cette somme est destinée à financer en partie les travaux de rénovation des bâtiments de la rue de Noailles à Versailles où ces services de l'État vont s'installer. Au terme de l'avenant, la somme de 270 000 euros qui devait être versée en 2012 pour solder ce fonds de concours, sera reportée en 2013 à la demande de la DDT.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Liaisons douces sur routes départementales

M. TISSIER, *rapporteur* – Le programme 2012 d'aménagement de liaisons douces le long des routes départementales hors agglomération approuvé en février dernier comprenait trois opérations nouvelles pour 1 071 000 euros sur une autorisation de programme de 3 000 000 euros. Sur le reste disponible de 1 929 000 euros, il vous est proposé d'approuver trois nouvelles opérations pour un montant total de 1 635 000 euros TTC. Il s'agit de la création de bandes cyclables hors agglomération le long de la RD 149 à Longvilliers, à proximité d'une zone de covoiturage « sauvage », pour 70 000 euros; de la création d'une piste cyclable hors agglomération le long de la RD 203 à Conflans-Saint-Honorine, jusqu'au giratoire de la ZAC des Boutries pour 135 000 euros TTC ; de la création de pistes cyclables hors et en agglomération le long de la RD 446 à Jouy-en-Josas de l'échangeur avec la RN 12 au Pont Colbert pour 1 430 000 euros TTC. Cette opération est éligible au 1 % paysage de l'autoroute A86 ouest.

L'entretien des pistes cyclables est à la charge des municipalités. De plus, une convention de gestion et d'entretien relative au carrefour à feux tricolores formé par la RD 446 et l'accès de service du duplex de l'autoroute A86 définit la répartition des charges des conditions de gestion et d'entretien des équipements entre le Département, la commune de Jouy-en-Josas et la société Cofiroute.

Pour ces trois opérations, il sera sollicité du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 50% du montant hors taxes des travaux, de même que pour l'opération de la passerelle entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine, approuvée le 3 février.

La création d'une piste cyclable hors agglomération le long de la RD 185 à Versailles était prévue en 2013. Compte tenu des économies réalisées cette année sur les appels d'offres des programmes 2010 et 2011, il est possible de réaliser cette opération avant la fin de l'année 2012 en utilisant, à titre exceptionnel, les marchés à bons de commande existants.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La piste cyclable du pont Colbert à Jouy-en-Josas était très attendue depuis le bouclage de l'A86. L'opération est effectivement éligible au 1 % paysage de l'autoroute. Elle est nécessaire, car actuellement le trajet est très dangereux. Le maire de Jouy-en-Josas m'en parlait récemment, et Marie-Hélène Aubert va pouvoir le rassurer.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Société des amis de Versailles

M. PIVERT, *rapporteur* – La société des amis de Versailles œuvre au rayonnement et à l'embellissement de Versailles, notamment la restauration du château et du domaine national de Versailles

Dans le cadre du développement de ses activités et de la recherche accrue de fonds de mécénat, la société des amis de Versailles entreprend la refonte de ses outils informatiques, avec la création d'un nouveau site internet et celle d'une base de données de gestion de ses 7000 adhérents. Pour permettre la réalisation de ces actions, il vous est proposé d'apporter une subvention exceptionnelle d'investissement, arrondie à 20 000 euros, pour un coût estimé de 25 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable avec deux abstentions et la commission des Finances et des Affaires générales un avis favorable unanime.

M. SYLVESTRE – Le groupe des élus de gauche s'abstiendra sur cette délibération car on nous fait observer que le Département était compétent pour certaines choses et pas pour d'autres. Or, nous avons cherché dans quelle compétence du Département entrait cette délibération, et nous ne l'avons pas trouvée.

M. LE PRESIDENT – La demande a été exprimée par le Château de Versailles. Nous sommes ici dans le même domaine de compétence que lorsque nous sommes intervenus en 2006 pour aider le centre de recherches du Château à s'équiper en informatique. La société des amis de Versailles a été créée en 1907 et a eu pour premier président Alexandre Millerand, futur président de la République. L'établissement public a mis à sa disposition un appartement dans l'aile des Ministres mais il est à restaurer entièrement. Les fonds dont l'association dispose y sont consacrés. Or elle doit changer son matériel informatique. Plutôt que de subventionner d'autres opérations, par exemple des expositions d'art contemporain au Château, comme nous l'avons fait, il me semblait plus sage de donner un coup de pouce à cette association comme ce fut le cas pour le centre de recherches. Cette subvention reste exceptionnelle mais leur permettra de redémarrer. Le but de l'association, je le rappelle, est de faciliter l'acquisition d'œuvres d'art ou des restaurations au Château.

M. SYLVESTRE – J'avais aussi à l'esprit deux délibérations portant sur l'aide alimentaire et dont le montant a été diminué.

M. LE PRESIDENT – Je vous l’ai dit, je vais me pencher de nouveau sur la question.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec dix abstentions (groupe des élus de gauche).

Exposition-atelier écologique

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé d’apporter une aide au projet d’itinérance départementale de l’exposition-atelier *N’en jetez plus ! Et habitez écologique*, conçue et réalisée par la Cité de l’architecture et du patrimoine. Cette opération est conduite du 1er octobre 2012 au 30 avril 2013 en partenariat avec cinq collectivités territoriales du département : Vélizy-Villacoublay, Houilles, la communauté d’agglomération des Deux Rives de Seine, Mantes-la-Jolie et la communauté d’agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le budget global est de 47 400 euros pour deux ans, soit 20 400 euros en 2012 et 27 000 euros en 2013.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Restauration du patrimoine communal

MME DI BERNARDO, *rapporteur* – Dans le cadre de l’aide aux communes pour la restauration de leur patrimoine, il vous est proposé trois opérations : sauvegarder des registres d’état-civil à Auffreville-Brasseuil et à Buc et restaurer des statues de l’église paroissiale de Bazemont. La dépense totale est de 17 666 euros, soit 70 % du montant TTC des travaux.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Commémoration Louis de Broglie à Louveciennes

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Louveciennes a organisé du 9 mars au 12 avril 2012 la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la mort du grand physicien Louis de Broglie, prix Nobel en 1929, qui a passé les dernières années de sa vie dans la commune. Il vous est proposé d’accorder une aide de 5000 euros pour cette manifestation associant les établissements scolaires avoisinants.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

A.D.E.P.A.P.E. 78

M. LEVEL, *rapporteur* – L’association départementale d’entraide des personnes accueillies à la protection de l’enfance des Yvelines ou ADEPAPE 78, située à Versailles, a été créée en janvier 1969 avec comme objectif premier de participer à l’effort d’insertion sociale. A ce titre, l’Association peut notamment attribuer des aides financières et faciliter l’accès aux informations éducatives et culturelles.

En 2009, le Département a conclu avec l’ADEPAPE 78 une convention qui arrive à expiration. Il vous est proposé d’approuver la conclusion d’une nouvelle convention de trois ans. Par ailleurs, il

est proposé, au titre de l'année 2012, d'attribuer à l'association une subvention de 15 000 euros, compte tenu d'un versement exceptionnel de 69.750 euros fait par l'association du personnel départemental lors de sa dissolution, au profit de l'ADEPAPE 78, le 2 février 2011. Pour 2013 et 2014, le montant de la subvention sera établi sur la base de 80.000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Création d'un multi-accueil à Poissy

M. FOND, *rapporteur* – On sait ma passion pour les sujets touchant à l'enfance et à la petite enfance. Je suis donc très heureux de vous présenter une délibération qui s'inscrit dans la convention cadre que nous avons votée il y a quelques années et qui permet au Département d'intervenir au-delà de son champ de compétences habituel pour soutenir la création de structures pour la petite enfance à condition qu'elles obéissent à un certain nombre de critères. C'est le cas du multi-accueil Les Petits Poissons de Poissy, qu'ouvre l'association « Institut d'éducation et des pratiques citoyennes » : les horaires sont élargis, une place très importante est faite à des bénéficiaires du RSA qui sont à la recherche d'un emploi, avec 32 places d'accueil régulier ou occasionnel pour 13 places d'accueil régulier. Selon nos critères de subvention, soit 30 %, il vous est proposé d'y consacrer 265 844 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Modernisation des services d'aide à la personne

M. VIGNIER, *rapporteur* – Ce dossier est un aboutissement. Je rappelle, car il y a eu une abstention en commission des finances, que les deux plateformes concernées, partenaires de cette politique, que sont le centre d'initiative des métiers de l'aide à la personne, le CIMAP et l'Association de modernisation de l'aide à domicile du Méritais, l'AMADOM, sont les structures qui créent le plus d'emploi dans ces métiers d'aide à la personne. Elles forment des gens au RSA et les amènent à un emploi. Certaines de ces personnes font même ensuite une école d'aide-soignante. En outre, étant en contact avec les établissements, ces associations forment aussi leur personnel pour le mettre à niveau. Ainsi les personnes âgées bénéficient de services de gens compétents.

En juin dernier, la CNSA n'ayant pas encore fourni les fonds attendus, le Conseil général les avait avancés pour que les associations poursuivent leur action. Il vous est aujourd'hui proposé de signer le contrat avec la CNSA pour 2012-2014. Le CIMAP percevra sur cette durée 3 456 500 euros, sous réserve de versement par la CNSA de 2 060 000 euros au Département qui sert d'intermédiaire. AMADOM recevrait 1 729 500 sous réserve du versement des 737 000 euros de la CNSA.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme, avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Et avis très favorable du rapporteur.

M. DELAPORTE – Je remercie Michel Vignier de cette intervention. Effectivement ce secteur est très dynamique et je salue l'engagement des personnes qui travaillent avec ces plateformes de professionnalisation. De plus la CNSA va consacrer plus de 3 millions à cette action.

M. LE PRESIDENT – En effet ces plateformes permettent à des gens relativement âgés de trouver une formation et, à la sortie, un emploi. J’ai pu en rencontrer à l’EHPAD Léopold Bellan de Magnanville, y compris une personne d’une cinquantaine d’années qui n’avait jamais travaillé. Le gros atout est la qualité de la formation et les débouchés immédiats. C’est très fructueux pour nos finances, car cela fait autant de bénéficiaires du RSA en moins.

M. VIGNIER – En 2008 j’étais intervenu car j’étais scandalisé par le fait que, dans un certain nombre de maisons, on prenait du personnel qui n’avait aucune compétence et était formé sur le tas. Désormais ces établissements envoient leur personnel se former dans ces plateformes. Ils y obtiennent une qualification, même s’ils sont sans diplôme. C’est un progrès.

M. BARTH – Je m’étais abstenu en commission des Finances sur la base d’informations erronées. Je suis désormais favorable à la délibération.

M. LE PRESIDENT – Nous prenons acte de cette marque de bonne foi. C’est tout l’utilité du débat que de pouvoir parfois conduire au consensus. C’est une réalisation dont nous pouvons être fiers.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Contrats sociaux de territoire de Trappes et La Verrière

MME MARY, *rapporteur* – Depuis 2007, 16 contrats de territoire ont été adoptés couvrant 23 communes et plus de 300 000 Yvelinois. Il vous est proposé d’adopter les contrats sociaux de territoire de Trappes et La Verrière.

Pour Trappes, le coût global du contrat est de 1 666 689 euros et la subvention du Département serait de 660 000 euros, soit 39,6 %. Ce contrat permet d’engager des actions de soutien à la parentalité et de prévention et d’insertion des jeunes. Pour La Verrière, sur un coût total de 391 757 euros, la subvention serait de 161 300 euros, soit 41,2 %. Cette commune a fait un gros effort pour dynamiser son contrat social de territoire, consacré en particulier aux 6-15 ans et à la parentalité.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je suis frappé par la convergence des axes de travail dans les contrats que nous signons, qui, il est vrai, forment un territoire commun.

MME MARY – Il y a en effet une logique de territoire portée par les élus locaux pour tirer ces populations vers le haut plutôt que de la laisser glisser dans l’assistanat. J’ai fait réaliser un audit de ce qui existait sur ma commune, suite auquel, en 2012-2013, nous allons développer encore une politique familiale déjà soutenue. Il s’agit de s’adapter de la façon la plus précise possible aux besoins des familles. On peut constater à Trappes une régression de la délinquance et une légère montée de l’accès aux diplômes. Le contrat social de territoire permet de réaliser une partie de ces actions.

M. LE PRESIDENT – Dans ces deux communes, le Département a également apporté une aide importante à la rénovation urbaine.

MME MARY – Oui, et chaque année une exposition a lieu en mairie sur toutes les réalisations des enfants dans le cadre du projet d’école : sur une certaine surface au sol, ils reconstituent une ville, apprennent quelles en sont les institutions et comment elle fonctionne en surface et en sous-sol. Le vernissage de l’exposition de cette année a lieu demain.

M. LE PRESIDENT – J’espère que dans ces maquettes ils ne représentent pas une ville coupée en deux.

MME MARY – Pas du tout. Mais sur cette coupure de la ville en deux, ils ont justement fait des dessins très intéressants.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Remise gracieuse de dettes d’aide sociale

M. BRILLAULT, *rapporteur* – Cette délibération s’inscrit dans le cadre de la politique intitulée « Renforcer l’autonomie des personnes handicapées. » Il s’agit ici d’un renfort des contrôles sur l’allocation compensatrice tierce personne, l’ACTP, et la prestation de compensation du handicap, la PCHH. La délibération porte sur des demandes de remise gracieuse pour trop perçu, dans trois cas pour l’ACTP et huit cas pour la PCH. Il peut y avoir une certaine inertie dans les versements, par exemple suite à un décès, mais on trouve aussi le cas d’une personne qui a eu 10 000 euros pour rénover son logement mais n’a pas fait les travaux. La commission en charge d’examiner les dossiers a refusé les remises gracieuses et il vous est donc proposé de faire recouvrer ces sommes. La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

M. LE PRESIDENT – Plusieurs d’entre vous m’ont interrogé sur la situation de l’emploi des personnes en situation de handicap dans le Département. La loi impose à tout employeur privé ou public de plus de 20 salariés d’employer 6 % de personnes en situation de handicap. En 2005 le Département employait 61 agents handicapés, soit 2,30 %. Aujourd’hui, ils sont 211 et nous sommes à 4,80 %. C’est une très belle progression, mais il nous reste 1,2 % pour atteindre la norme fixée.

Je tiens à remercier en votre nom Véronique Plessis-Séchet que j’ai nommée comme chargée de mission handicap au pôle environnement du travail de la DRH. Elle a contribué par son action à cette progression, qui ne va pas de soi. Il faut en effet trouver des personnes en situation de handicap et les postes adéquats à leur formation et à leur handicap. Nous avons réalisé à ce propos un court métrage remarquable que vous pouvez voir sur intranet, et j’en remercie Daniel Level. C’est l’interview de personnes en situation de handicap dans des services très différents et qui s’y épanouissent au point d’oublier leur handicap. J’en suis d’autant plus fier que ce film a été retenu parmi les 19 films sélectionnés sur les 72 présentés pour un festival « dans la boîte, emploi et handicap 2012 ». C’est un outil qui nous permettra de mieux faire connaître la qualité des postes de travail que nous pouvons offrir et l’accompagnement que nous assurons, qui est tout aussi important. Dès mon arrivée, j’avais souhaité renforcer le pourcentage d’agents en situation de handicap et j’espère que nous pourrons atteindre rapidement les 6%.

Agence française de l’adoption

MME AUBERT, *rapporteur* – Il vous est proposé d’approuver la nouvelle convention constitutive du GIP agence française de l’adoption et le nouveau protocole de fonctionnement entre l’AFA et les départements. L’AFA, constituée en 2005 par l’Etat, les départements et des personnes morales de droit privé, conseille et sert d’intermédiaire pour l’adoption de mineurs étrangers. Elle s’appuie sur un réseau de correspondants dans les pays d’origine et un réseau de correspondants mis à disposition par les départements. La deuxième convention avec l’AFA, adoptée en 2011, prévoit l’adoption d’un protocole de fonctionnement. Le document apporte des précisions sur les missions respectives de

l'AFA et des départements telles qu'elles se sont développées depuis la création, la répartition des rôles au cours de la procédure d'adoption, les moyens et les outils mis à la disposition des correspondants départementaux, et notamment la valorisation en équivalence salariale de leur activité. Le contexte de l'adoption internationale est très complexe et évolue constamment. Dans les Yvelines, le correspondant est une juriste spécialisée en droit international, qui exerce à temps plein. Sa rémunération brute est de 34 708 euros, ce qui n'a aucune incidence financière puisqu'elle occupait déjà ce poste.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. VIGNIER – Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir fait diligence pour améliorer le fonctionnement de la commission d'agrément. Je l'ai critiqué sur mon site, et les améliorations sont très perceptibles. La presse avait aussi formulé ces critiques et j'espère qu'elle se fera l'écho des améliorations survenues. Notre groupe, qui était intervenu à plusieurs reprises sur le sujet, est satisfait.

M. LE PRESIDENT – Le mérite en revient à Dominique Benoit, qui s'est beaucoup investi. Il est vrai que nous étions dans le peloton de queue des adoptions en raison du nombre considérable de refus d'agrément par la commission : 60 refus en 2007, 57 refus en 2008. Dominique Benoit et moi-même, puisque cela relève de la compétence personnelle du président du Conseil général, avons procédé à une réforme du mode de travail de la commission. Il y a eu 19 refus en 2011 et pour l'instant 4 refus pour 2012. Pour les délais d'agrément, on est aussi passé de 12 à 10 mois. Mais une fois l'agrément obtenu, le parcours du combattant commence pour les familles et je remercie Marie-Hélène Aubert pour son action. L'adoption nationale ne représente que 10 % des dossiers que nous instruisons. L'essentiel est donc l'adoption internationale et l'aide de l'AFA est indispensable. Par exemple, la Russie, qui a été un gros pourvoyeur est devenue extrêmement – excessivement même – exigeante pour les candidats à l'adoption.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Insertion professionnelle des jeunes

M. LEVEL, *rapporteur* – L'association LFM, qui concourt à la mise en œuvre de nos politiques sociales met en place une action à Mantes la Jolie pour rapprocher les jeunes en recherche d'emploi du milieu de l'entreprise. Pour ce faire, elle propose une émission de radio une heure par semaine «le magazine emploi», avec deux rediffusions, mettant en contact des spécialistes de la formation, de la recherche d'emploi et du droit avec les auditeurs et les jeunes.

Cette association met également en place des ateliers de formation radiophonique et audiovisuelle pour former des jeunes aux métiers du journalisme, de reporter, de monteur ou encore d'animateur radio. Enfin, une action « code emploi » est développée, afin de préparer les jeunes aux différentes étapes d'un recrutement. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 25 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. VIGNIER – Je signale que LFM a aussi expérimenté à Mantes puis étendu à un certain nombre de collèges des classes de projet « radio ». L'association fournit le matériel et demande à une classe de réaliser un quart d'heure d'émission par semaine pendant une année. Par exemple, certains ont couvert la campagne électorale. Dans des classes difficiles, cela a permis de faire émerger certains jeunes. C'est aussi la preuve que ce qui marche bien à l'école, ce ne sont pas les programmes, mais

les projets de classe. Ainsi, le contrat du collège Jules Verne des Mureaux avec l'Opéra de Paris a été une brillante réussite, de même avec la radio à Mantes. C'est l'école de demain. Ce qui m'inquiète simplement, c'est que LFM lance beaucoup de projets. Il faudra assurer un suivi et un contrôle de la réalité du travail.

M. LEQUILLER – Ayant reçu les représentants de LFM avec Jean-Marie Tétart, nous avons eu la même impression : c'est une très bonne initiative qu'il faut encourager, mais il faut d'abord expérimenter. Ils avaient un projet sur 12 collèges et nous avons proposé d'essayer d'abord sur six établissements. Je propose donc, soit d'amender cette délibération, soit d'en faire une autre au vu des résultats de l'expérimentation.

M. LE PRESIDENT – Karl Olive va nous en parler en spécialiste de la radio.

M. OLIVE – Je vous remercie. J'abonde à mon tour dans ce sens. Avant d'être élu, j'avais participé à une action « code emploi » de LFM au Val Fourré à Mantes-la-Jolie. Parmi les jeunes qui ont participé à ce qui était à la fois de la radio et une formation à la prise de parole en public, j'en ai embauché deux, dans le cadre de l'apprentissage. C'est à la fois l'école et l'école de la vie. Il faut encourager ces classes à horaire aménagé, pour l'expression musicale par exemple, mais aussi, à Poissy, avec le soutien du Conseil général, une classe à horaire aménagé pour le rugby. C'est très efficace. Vous m'avez, monsieur le Président, confié une mission sur les médias locaux, dont nous parlerons à la prochaine réunion. J'en suis d'accord, il faut exercer un contrôle sur les actions engagées. Honnêtement, pour ce qui est de LFM, je ne suis pas inquiet.

M.TETART – Il faut cette période d'expérimentation. LFM peut la mener seul mais doit ensuite négocier avec nous pour la généralisation. En outre, nous avons 115 collèges et il faut aussi savoir ce que coûte chaque action avant que tous les établissements ne demandent la même chose. Le coût d'installation du matériel est de 15 000 à 20 000 euros par collège. Je sais que cela fonctionne bien puisque ce que LFM se propose de faire dans les collèges, il le fait déjà dans des antennes installées à Mantes, à Epône et à Houdan. Mais il faut un temps d'expérimentation sur les coûts et les conditions de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT – Cette délibération concerne plus précisément une subvention au titre de l'insertion professionnelle. Mais je suis d'accord sur l'intérêt de ces actions, notamment le caractère formateur de la prise de parole en public.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Habilitation individuelle dans un établissement pour personnes âgées

MME AUBERT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil général à habilitier la résidence « le Bel Air » à Thiverval-Grignon à recevoir un bénéficiaire de l'aide sociale et à signer l'arrêté d'habilitation individuelle correspondant. Il s'agit d'une personne très âgée qui a jusqu'ici payé son séjour sur ses économies mais doit recourir à l'aide sociale. Le prix de journée forfaitaire s'élève à 61,84 euros, soit une dépense maximale pour l'exercice de 5 875 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Actions de prévention générale

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder l'aide financière du Département aux associations menant des actions visant à créer du lien social à travers la pratique d'activités culturelles, physiques et sportives. La dépense totale pour ces dix actions, détaillées dans le rapport présenté par M. le Président du Conseil général, s'élève à 117 000 euros. Je cite simplement le soutien au sport féminin dans le Mantois, qui concerne 220 femmes.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine

M. LOISON, *rapporteur* – Présidés par Pierre-André Périssol, ancien ministre, les « Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine » sont une association dont les actions s'appuient sur un large réseau de professionnels, d'universitaires et de décideurs en matière d'aménagement urbain. L'association organise chaque année des ateliers de réflexion productive, qui aboutissent à des publications.

Pour leur trentième année d'existence, les Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine ont organisé une session 2012 sur le thème de la valorisation et de la mise en scène du paysage métropolitain. Ce thème fait écho aux démarches engagées par le Conseil Général, notamment à travers la mise en œuvre du Plan Yvelines Seine et du partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage. Il est donc proposé d'accorder un soutien de 30 000 euros pour l'organisation de cette trentième édition des ateliers.

L'organisation des ateliers s'est décomposée en plusieurs étapes : une préparation continue par une équipe scientifique dédiée, rythmée par des rencontres avec les partenaires des Ateliers ; un séminaire international qui s'est déroulé sur trois jours en décembre 2011, faisant intervenir neuf métropoles associées à la démarche ; un atelier productif avec 30 étudiants et jeunes professionnels internationaux sélectionnés sur dossier, du 25 août au 26 septembre 2012, conclu par la journée du jury ; un événement médiatique de clôture le 28 septembre : la controverse métropolitaine, panel de grand élus, qui ont réagi à la présentation qui leur a été faite des meilleures propositions de l'atelier.

Cette manifestation, dont le budget est de 225 000 €, est soutenue par les conseils généraux du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise ainsi que par la région Ile-de-France, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le ministère du développement durable, la direction régionale des affaires culturelles et la fondation d'entreprise EGIS. La structure permanente de l'association bénéficie par ailleurs du soutien structurel de l'agence foncière et technique de la région parisienne.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est une manifestation d'importance. S'agissant de la valorisation du paysage de la Seine, je rappelle que, à l'initiative de la chambre de commerce Yvelines-Val d'Oise, s'est tenue au palais des congrès cette semaine une manifestation importante accueillant 900 chefs d'entreprise de tout l'axe Seine, de la région parisienne au Havre. Cette année, les élus de Basse-Normandie étaient présents. A l'invitation de Yves Fouchet, j'ai ait le point sur l'engagement du Département sur cet axe fondamental et j'ai souligné devant M. le Préfet mes inquiétudes sur la réalisation des infrastructures dont nous avons absolument besoin pour le développement économique et l'accueil des populations. Nous vous communiquerons le document qui sera élaboré

par la chambre de commerce. Antoine Rufenacht a participé à cette réunion, soulignant l'intérêt que les élus normands portent également à l'axe Seine. En ce qui nous concerne, il s'agit principalement de la plateforme multimodale d'Achères, du port de Limay et de celui de Triel. J'ai d'ailleurs reçu cette semaine le directeur du port de Paris pour faire le point sur Achères.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plan de protection de l'atmosphère

M. BEL, *rapporteur* – Selon le code de l'environnement, l'Etat doit diligenter un plan de protection de l'atmosphère, ou PPA, en Ile-de-France après consultation d'un certain nombre d'organismes. Le PPA doit notamment être compatible avec le schéma régional climat, air et énergie, le plan de déplacement urbain en Île-de-France et le schéma directeur de la région Île-de-France.

Par l'intermédiaire de Airparif, j'ai pu, personnellement, participer aux travaux dans ce domaine et nous avons été unanimes à approuver les objectifs du PPA. Il s'agit par exemple de retrouver les attendus relatifs à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme ; de définir des mesures en cas de pointe de pollution ; de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants dans le cœur dense de l'agglomération ; de promouvoir une gestion optimisée des flux de circulation et le partage multimodal de la voirie ; de promouvoir une politique de développement des véhicules propres ; de mener des études de contournement du cœur dense de l'agglomération pour les poids lourds en transit ; d'opérer un partage multimodal de la voirie en Ile-de-France.

Ce sont là autant de vœux recommandables. Mais il y a une différence de traitement entre le cœur de l'agglomération et la grande banlieue, à laquelle nous appartenons. On comprend que le développement ferré dans le cœur dense de Paris permet des améliorations. Mais on ne peut exclure la nécessité de développer les voiries dans la grande banlieue, car on ne peut pas mettre du chemin de fer partout. Or les déplacements routiers créent des bouchons et des pollutions atmosphériques et il convient d'étudier quelles améliorations peuvent être apportées et qui contribue à les payer. Notre Département est donc très sensible à la nécessité de développer le véhicule propre, de promouvoir le transport public, notamment la voie ferrée. Pour autant, dans nos banlieues, il faut améliorer aussi le système routier pour éviter les pollutions qui y sont liées.

De ce fait notre délibération se veut équilibrée : Nous émettons un avis favorable sur les objectifs du PPA présenté par le préfet de Région pour la période 2011-2020 qui visent à réduire l'exposition des populations franciliennes aux dépassements des normes de la pollution, dans le but de réduire les risques sanitaires qui en résultent. En revanche, nous émettons un avis défavorable sur la mise en œuvre de cet objectif par le PPA, pour les motifs suivants.

La volonté de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants dans le cœur dense de l'agglomération parisienne - à l'intérieur de l'A86 - doit être accompagnée d'une anticipation de ses conséquences pour le reste de l'agglomération et en particulier la grande couronne. L'Etat doit conduire à ses frais des études à l'aide de son modèle de trafic, en intégrant le réseau routier départemental yvelinois pour préciser les reports de circulation sur les territoires de grande couronne.

En outre, ces mesures de restriction de circulation doivent se traduire dans le plan de déplacement urbain d'Île-de-France et le schéma directeur de la région Île-de-France par la mise en œuvre d'une alternative qualitative en transports en commun pour les habitants de grande couronne devant se rendre dans le cœur dense de l'agglomération parisienne. Cela suppose notamment une amélioration significative de l'offre ferroviaire et des conditions de rabattement sur les pôles gares de la grande couronne.

Ensuite, en l'absence de transports en commun adaptés au territoire yvelinois et à ses habitants, la lutte contre la congestion routière doit rester une priorité importante affirmée par le plan de protection de l'atmosphère ; les temps perdus dans les embouteillages aggravent les phénomènes de

pollution. Il faut donc que la modernisation des itinéraires routiers dans la grande banlieue soit une priorité.

Enfin, il n'y a pas eu de concertation préalable à la mise en œuvre de zones d'actions prioritaires pour l'air, qui doit pourtant s'accompagner d'une étude d'impact prévue par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, et il n'y a pas eu non plus de prise en compte de l'impact sur le trafic routier dans les zones qui serviraient alors de zone de délestage et de l'impact sur la population exposée hors périmètre au trafic routier issu du délestage, ni d'évaluation socio-économique de cette mesure, y compris hors ZAPA.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable avec deux abstentions.

M. VANDEWALLE – Je signale le problème que pose le brûlage des déchets végétaux dans certaines zones rurales. ON l'a interdit pour réduire la présence des particules fines dans l'atmosphère. Mais dans ce cas, il va falloir trouver des filières de traitement de ces déchets. Lorsque j'étais maire il y a quelques années, j'avais demandé un devis au SYCTOM de Rambouillet : le fait de lui confier ces déchets revenait presque à doubler le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. LE PRESIDENT – Brûler des végétaux dans un jardin fait partie d'un cycle naturel.

M. BEL – Il faut composter.

M. GOURDON – La majorité départementale émet un avis défavorable sur le PPA. Le groupe des élus de gauche y est favorable.

M. LEBRUN – Je remercie Jean-François Bel pour son exposé. L'avis est défavorable tout en reconnaissant qu'il y a un certain nombre d'actions à mener. Sur le fond, nous ne sommes pas totalement d'accord sur ce qui est proposé. Mais surtout, dans la forme, je m'élève contre le fait que la consultation publique a été lancée du 20 juillet au 20 septembre. La consultation pour le schéma régional de l'air et de l'énergie et le schéma régional éolien a également été ouverte aux mêmes dates. La plupart des maires d'Ile-de-France ont reçu un courrier leur demandant un avis sur ces trois schémas à étudier en pléines vacances ! On doit au moins, dans ce cas, prolonger les enquêtes publiques. Procéder ainsi, c'est le meilleur moyen de faire passer quelque chose de façon discrète alors qu'il s'agit de sujets d'importance pour l'avenir du Département.

M. TISSIER – En 1970, la France se dotait d'un réseau de surveillance de l'air, en raison des problèmes de santé qui existaient dans la vallée de la Meuse ou avec le célèbre *fog* de Londres. En 1979, Airparif était créé et en 1987 on votait la loi sur l'air. Elle a permis de mettre en place des outils de planification. Ainsi les PPA ont été créés en octobre 2010. Dans ce cadre ont été fixés des objectifs, mais ce ne sont que des objectifs : brûler des herbes dans un jardin en rase campagne ne dérange personne, le faire en zone pavillonnaire est nocif et il faut l'éviter.

Le PPA a surtout une fonction de support. Il donne des normes, par exemple de tant de microgrammes de particules par mètre cube. Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'en deçà tout va bien. Mais ce sont des règles pour essayer de diminuer les émissions.

Ce document doit servir à la mise en œuvre des PLU, du PDU, du SDRIF et à être plus performants sur les transports. Nous en avons débattu lors du rapport d'activité des services de l'Etat, devant le sous-préfet Philippe Court. Nous nous sommes tous inquiétés de l'avenir du RER A, de la tangentielle ouest. Le PPA n'est pas contradictoire avec ces objectifs. Mais on aura du mal à les réaliser car les crédits ne seront pas forcément au rendez-vous.

Un premier PPA sur la période 2005-2010 avait été approuvé par tous. Celui qu'on nous propose tire les leçons de l'expérience afin d'être plus performants. C'est pourquoi le groupe des élus de gauche est favorable à ce document.

J'ajoute, à titre personnel, que je souhaiterais qu'on soit plus attentif aux importations de Chine, de Russie et d'ailleurs : il faudrait les soumettre aux mêmes normes environnementales que les produits fabriqués chez nous, et qui sont coûteuses pour les entreprises. Dans certains pays, on fait n'importe quoi. On sait qu'en Chine, l'extraction des terres rares a empoisonné des villages. Et ensuite, ce sont nos entreprises qui sont en difficulté.

M. LE PRESIDENT – Il y a une inégalité de traitement, en effet.

M. BARTH – Je suis heureux de constater que, parmi les critiques que la majorité départementale porte contre ce texte, il y a « l'absence de transports en commun adaptés au territoire yvelinois et à ses habitants » et le fait que la lutte contre la congestion routière doit rester une priorité importante du PPA, car le temps perdu dans les embouteillages aggrave la pollution etc. Telle est bien la situation, par exemple sur la RN 10. Mais un certain nombre d'entre nous portent une responsabilité dans le fait qu'on ne parvient pas à régler la situation sur cette nationale. Les ministres ont fait des plans successifs, toujours contrecarrés à la fois par des associations d'habitants, mais aussi par des élus qui siègent ici. J'avais un jour évoqué une sorte de nuit du 4 août par laquelle tous les élus se mettraient d'accord sur un tracé permettant de supprimer ces embouteillages. Un collègue avait jugé que c'était un oukase de ma part. Ce n'était qu'une suggestion. Mais les embouteillages vont durer encore longtemps sur la RN 10 si l'ensemble de la classe politique, dont nous formons une bonne partie, n'est pas capable de se décider un jour pour un tracé et avancer. Il y aura toujours des contestations, quoi qu'on fasse, comme sur l'importe quel projet. Il arrive que, quelques années plus tard, les plus contestataires disent que c'est bien dommage de ne pas avoir fait cela plus tôt.

M. LE PRESIDENT – ce sont les utilisateurs souvent.

M. BARTH – Parfois, la politique consiste aussi à avoir du courage, et à aller à contre-courant mais dans l'intérêt général. Je renouvelle donc mon « oukase » et je demande à cette assemblée d'être capable de choisir, parmi les tracés, le moins pénalisant et le plus efficace, pour agir.

M. LE PRESIDENT – Merci de ce franc-parler.

M. TETART – Je partage l'avis de Jean-Louis Barth, mais pour notre département, c'est un mois d'août entier qu'il faudrait pour se mettre d'accord sur le pont d'Achères, la A 104, etc. Les infrastructures forment un grand maillage et on ne réglera pas un problème sans régler les autres ailleurs.

Ce qui me dérange dans le PPA, c'est qu'il est censé être compatible avec le SDRIF et le SRCAE. Or, ces deux schémas sont eux-mêmes soumis à consultation en ce moment, dans des conditions acrobatiques pour les intercommunalités. Il s'agit d'un document énorme, qu'il faut consulter sur internet. Pourtant les conséquences sont importantes. Il ne s'agit que de recommandations, mais à la fin de ce gros document Région-Etat qu'est le schéma de l'air, on annonce dans un encadré que la Région pourrait tenir compte de la conformité aux recommandations pour l'attribution de ses subventions. Donc on nous demande un avis sur un document lié à d'autres qui sont en cours d'étude ou d'autres encore qui ne le sont même pas comme le PDU. Je ne sais plus quel document doit servir de référence aux autres. C'est une véritable usine à gaz, dans qu'on sache quel est le document pilote.

M. VANDEWALLE – Jean-Louis Barth n'a pas cité mon nom, mais je me suis reconnu. Je dirai simplement que les temps ont changé. Le projet d'autoroute A12 figurait dans le schéma directeur de 1967 et il est coulé de l'eau sous les ponts depuis. Il faut réfléchir sérieusement à d'autres solutions. Je me flatte d'être de ceux qui ont voté la loi sur le Grand Paris. Il ne s'était pratiquement rien fait pour les transports en commun depuis 40 ans, et la majorité à laquelle j'appartenais a voté des programmes considérables pour développer les transports en commun en Ile-de-France. Que de fois mon assistante parlementaire, qui habite Rambouillet était en retard, parce qu'on avait tiré la sonnette d'alarme, que la locomotive n'avait pas démarré. Bref, tous ceux qui utilisent la ligne de Rambouillet savent que c'est une galère. Il faut moderniser les réseaux.

Quant à la route, il y a une sorte de bras-de-fer pour ne rien faire sur la RN10, sous prétexte qu'en faisant quelque chose, on n'aura pas l'autoroute A 12. Ce jeu idiot dure depuis 30 ans. Aujourd'hui il y a des projets sur la table, avec deux variantes en ce qui concerne Trappes. L'ancienne opposition, devenue majorité, défend le projet qui consiste à faire des ronds-points qui ne changeront rien pour les utilisateurs de la RN10. Ils subiront toujours autant d'embouteillages, alors qu'avec un peu d'argent en plus, il est possible de faire passer les voitures sous les deux carrefours de Trappes pour fluidifier le trafic tout en diminuant les problèmes pour les habitants. A un moment, il faut savoir prendre des décisions réalistes et non maintenir un bras-de-fer qui bloque les projets.

M. LE PRESIDENT – Nous n'allons pas entrer dans le détail des projets par secteur.

MME MARY – Sur la RN10, il y a eu des prises de position imbéciles. Mais quand on n'arrive pas à trouver 20 millions, je voudrais bien savoir comment on va en trouver 220 ! Il manque, pour le projet d'enfouissement de la RN10, 20 millions d'euros. C'est une somme importante, certes. Mais quand on voit qu'on est capable – et gouvernements de gauche comme de droite se valent sur ce point – de dépenser 5 milliards à l'extérieur de l'hexagone, pour des raisons qui sont parfois précises, parfois beaucoup moins – on a le sentiment qu'on se fiche du monde. Les ronds-points ont quand même leur utilité. Il faut bien desservir les départementales 912 et 23 qui traversent la ville. Quant à faire passer une autoroute au milieu d'une ville – je veux parler de la transformation de la RN10 en A 12, les plans sont dans le hall de la mairie – tout le monde peut les voir ! Même pour un gros bourg de province, on fait un contournement. Je ne vois pas pourquoi on s'obstine avec l'A 12 dans la ville.

Et qu'on ne m'objecte pas encore la préservation du val du Pommeret ! Je viens de traverser la France en diagonale, j'en ai vu des viaducs dans de beaux paysages. Mais le val du Pommeret ? Quand je travaillais dans le sud du Département, combien de fois, pour éviter les embouteillages de la RN10, je suis passée par Les Essarts-le-Roi, Levis-Saint-Nom et le val du Pommeret. Plus d'une fois, je me suis dit avec sincérité : mais pourquoi ce site a-t-il été classé ? Le cabinet d'avocats Lyon-Caen a fait une étude, que je peux vous donner – Monsieur Pailleux m'en a envoyé le double. A l'origine c'est un vrai scandale. En 1992 un employé de la DDE m'a dit que ce classement avait été effectué par son collègue de bureau. On a essayé de le faire annuler, les délais étaient dépassés de deux mois.

Donc qu'on arrête : les autoroutes dans les centres-villes, c'est une autre époque, même dans les pays en voie de développement. En 1965, quand un de mes amis a fait le schéma d'urbanisme de la ville nouvelle, il y avait déjà des tracés proposés pour l'A 12. C'était dans des endroits qui n'étaient pas habités. Il fallait le faire à l'époque. Je rentre du congrès des offices de HLM à Rennes, et je peux vous dire que la Bretagne est magnifiquement pourvue d'autoroutes. Pourquoi ? Parce que des élus locaux ont fait leur travail. Nos élus, au niveau de la région et du département, ne l'ont pas fait, pas plus que les ministres de gauche quand ils étaient au pouvoir, y compris le Premier ministre.

M.VANDEWALLE – Il n'est absolument pas question de transformer la RN10 en autoroute. C'est simplement une façon de traiter les carrefours.

MME MARY – Ce n'est pas le projet.

M. LE PRESIDENT – Sur ces dossiers très sensibles, le ton se fait passionné.

M. SAINT-AMAUX – Il faut prendre ce plan comme une orientation qui nous permet de travailler. Par exemple, on y dit qu'il faut éviter les transports polluants, surtout à Paris et dans la proche banlieue. Evidemment, on ne peut pas, par décret, interdire la circulation des camions. Mais des gens cherchent des solutions. Par exemple, on ne crée pas des ports pour suivre une mode. Il y a un vrai schéma pour la région Ile-de-France avec six ports multimodaux et 70 ports urbains pour amener les marchandises au plus près des lieux de consommation – avec une réflexion à avoir sur le dernier kilomètre. Mais le document ne dit nulle part que c'en est fini des routes, il dit qu'il faut privilégier autre chose. De toute façon on sait la difficulté de faire des routes. Tout le monde veut la réalisation de la RD 28 – mais 14 kilomètres plus loin !

M. TETART – Au nom de l'environnement.

M. SAINT-AMAUX – Oui. Si les dates indiquées par Jean-Marie Tétart sont respectées, il aura fallu 70 ans pour faire cette route ! Et je ne suis pas sûr qu'on les respecte. Je vote en faveur du PPA, car cela donne une orientation qui permet aux services de travailler et il faut bien que les choses bougent.

M. BEL – Ce sujet nous intéresse énormément car nos transports routiers ont des problèmes majeurs. Nous avons certes des difficultés entre nous pour décider. Mais l'Etat devrait peut-être trancher plus nettement. Après tout, c'est un domaine régalien.

Cette délibération comporte à la fois l'approbation des objectifs et une protestation sur le fait que nos lointaines banlieues ne sont pas suffisamment prises en considération. Tout l'argent public, au niveau national et régional, a été consacré au centre de l'agglomération. Ainsi, à coups de milliards, on a fait une voie ferrée sur le boulevard des Maréchaux dans la ville au monde qui a la plus forte densité de voies ferrées. Et je m'interroge réellement sur son utilité. En revanche, on ne trouve pas les quelques millions qui manquent pour réaliser des passages souterrains et des ronds-points indispensables pour nos banlieues. Dans ce domaine, elles sont maltraitées. Tout l'argent public va vers le centre, au profit d'un réseau en étoile. Mais il rayonne sur nous sans rien nous donner vraiment. Pour les transports, tout à été fait pour Paris, où, que je sache, aucun quartier ne brûle ; rien n'a été fait pour les Yvelines où on ne peut faire des voies ferrées partout et où il faut donc améliorer les routes. Or nous sommes oubliés. Notre délibération, qui n'est pas droite contre gauche, mais grande banlieue contre le centre, traduit cette protestation.

M. LE PRESIDENT – C'est une bonne conclusion. Au fond, nous avons les uns et les autres une même approche : nous sommes conscients du retard pris par les Yvelines en ce qui concerne les infrastructures. Lisez l'énumération faite dans le rapport qui rappelle « l'urgence de grands projets structurants notamment le réseau Grand Paris Express (ligne verte Orly-Versailles-Nanterre), les prolongements d'EOLE à l'Ouest et du RER C jusqu'à Coignières, la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), les tangentielles ferrées Ouest (Cergy-Versailles), Nord (Sartrouville – Noisy-le-Sec) et Sud (Tram-train Massy-Versailles Chantiers. » Toutes ces opérations prendront un temps considérable. Lesquelles verront le jour d'ailleurs ? Certaines resteront dans les dossiers. Plus que jamais, le temps de réalisation des infrastructures n'est pas le temps de l'élu. De plus, même en grande couronne, les Yvelines sont particulièrement en retard. Nous l'avons été pour le bouclage de la A 86, nous sommes également encore en position défensive pour le bouclage de la A 104. Nous sommes le mauvais élève. Bien sûr, Mme Mary a raison de stigmatiser le comportement des générations qui nous ont précédé, car il eut été infiniment plus facile de réaliser des infrastructures

routières sur des terrains qui n'atteint pas construits. Malheureusement on a fait l'inverse, on a implanté d'abord les logements. Aujourd'hui, on comprend que les habitants ne veulent pas de routes sous leurs fenêtres. Mais il en va du développement économique des Yvelines.

Même si les votes vont différer, nous sommes, je crois, d'accord sur l'analyse de la situation, car nous sommes aussi des utilisateurs de ces infrastructures et nous connaissons les difficultés de déplacement dans les Yvelines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec 10 abstentions (groupe des élus de gauche).

M. LE PRESIDENT – Finalement, il n'y a ici que deux élus vraiment satisfaits, Joël Loison et Olivier Lebrun, car les travaux du tram-train se passent bien, même si, pendant leur durée, les choses sont difficiles.

M. LOISON – Monsieur le Président, nous l'attendons depuis 50 ans !

M. LE PRESIDENT – Il apparaît bien que c'est le délai minimum pour réaliser de grosses infrastructures.

Observatoire régional du foncier

M. LE PRESIDENT – Avant la présentation du rapport, je voudrais revenir sur le vote à l'Assemblée nationale, le 25 septembre dernier, d'un amendement, qui a été adopté rapidement dans le cadre de l'examen du projet de loi présenté par Mme Cécile Duflot sur le logement. Cet amendement, qui n'a pratiquement pas été discuté, porte que « il ne peut exister qu'un seul établissement public foncier de l'État par région ». Son adoption sonne le glas de l'EPFY, l'établissement public foncier départemental des Yvelines que préside Maurice Solignac, alors que c'est l'outil qui nous a permis de doubler la production de logements dans les Yvelines. Evidemment, l'établissement public foncier du Val d'Oise et celui des Hauts-de-Seine ont subi le même sort. En juillet dernier, j'avais, à sa demande, rencontré Mme Duflot. Je lui avais fait valoir les qualités de l'EPFY et j'ai eu la satisfaction de constater qu'elle était informée de la capacité de production de logements du Département.

Cette affaire me choque, à plusieurs titres. D'abord, cet amendement n'a pas fait l'objet d'un débat comme il se devait. L'orateur principal du groupe UMP sur ce texte est François de Mazières, maire de Versailles. Il m'a dit avoir été surpris par cet amendement dont rien ne laissait supposer qu'il allait arriver en séance, et que Mme Duflot était tout aussi surprise – Jean-Marie Tétart qui était présent pourra le confirmer. Je pense que nos établissements fonciers départementaux méritaient mieux qu'un amendement qu'on a fait passer à la hussarde en séance de nuit. Ensuite, traiter la région Île-de-France avec ses 12 millions d'habitants comme l'Auvergne ou le Limousin me semble une aberration. Si, tout naturellement, se sont créés des établissements publics fonciers départementaux, c'est en raison même de la taille de la région. Il y a donc là une profonde erreur. Le lendemain même, j'ai donc fait paraître un communiqué de presse intitulé « la politique du logement des Yvelines stoppée net ». Je souhaite qu'il soit diffusé à chacun de vous.

Notre Département a été le plus performant en région parisienne pour la production de logements. En 2011 nous avons doublé notre capacité en signant 101 CDOR, en cours de réalisation. Nous en sommes à une production annuelle de 7000 logements.

Nous avons eu un débat intéressant sur les transports. Ce vote intervenu à l'Assemblée nationale nous donne l'occasion d'en avoir un sur le logement.

Je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, Pierre Bédier, qui a initié cette politique particulièrement volontariste de production de logements. Elle était indispensable pour l'attractivité

du territoire et l'accueil des entreprises. Si nous voulons offrir des emplois, il faut aussi offrir des logements. Or l'offre s'était effondrée en raison de la cherté du foncier, d'où la création d'un établissement public foncier départemental.

Ce projet de loi est examiné selon la procédure d'urgence, et ne fait donc l'objet que d'une seule lecture dans chaque chambre. Il avait été déposé au Sénat et vient d'être adopté par l'Assemblée, il va maintenant être transmis à une commission mixte paritaire. Etant d'un naturel optimiste, tout en restant réaliste, j'ai espoir que Mme Duflot tapera du point sur la table pour qu'en CMP les choses changent. Elle avait en effet souhaité qu'un débat réel s'instaure avec les intéressés, pour, peut-être, dissocier la région Île-de-France des autres régions et, à tout le moins, étudier la question avec les départements en partenariat, eu égard à la qualité du travail des établissements publics fonciers départementaux. Le Sénat a désigné ses membres pour la CMP, l'Assemblée ne l'a pas encore fait. Nous allons attendre le résultat de cette CMP. L'amendement en question laisse bien un délai de 18 mois avant son application. Je note au passage que son exposé sommaire – le mot est amplement mérité – se réduit aux deux lignes suivantes : « Dans un souci d'efficacité de l'action publique, il est nécessaire qu'il n'y ait qu'un seul établissement public foncier d'État par région ». C'est tout, et c'est court, convenez-en, pour justifier une décision d'une telle portée !

Le département des Hauts-de-Seine a émis une protestation de même nature que la nôtre, et j'attends la position du Val d'Oise. Je ne voudrais pas voir réduits à néant les efforts que tout un chacun a consentis, et aujourd'hui 70 communes sont concernées par l'action de l'EPFY. La directrice générale de nos services qui dirigea l'EPFY à sa fondation pourrait dire tout le travail qui a été accompli par cet établissement. J'ai bien entendu envisagé la situation avec la directrice qui lui a succédé et avec Maurice Solignac, président de l'établissement. Je souhaite ouvrir un débat pour connaître les positions des uns et des autres sur le sujet.

M. SOLIGNAC – La création de l'EPFY en 2006 fut un pari audacieux et aussi une œuvre visionnaire. Il faut en être reconnaissant à Pierre Bédier. Aujourd'hui l'établissement a signé 105 conventions avec plus de 70 collectivités. Je rappelle que dans ces conventions, on prévoit 30 % de logements locatifs sociaux, soit plus que le quota recommandé par Mme Duflot. Nous avons acquis pour 180 millions d'euros de terrains et nos engagements sont de 385 millions d'euros. Et, j'y insiste, cela a été possible grâce à l'aide permanente du Conseil général, qui s'élève à 106 millions : pendant quatre ans, il a permis le démarrage de l'activité puisque nous avions besoin de trésorerie pour acheter des terrains avant de les revendre. Outre cette aide financière, nous avons reçu le soutien moral indéfectible du Conseil général et en cet instant, j'ai une pensée pour tout ce qu'a accompli Aude Debreil. Je revois la signature de notre première convention à Noisy : les logements ont été inaugurés il y a six mois. L'EPFY remplit bien sa vocation.

Surtout, l'EPFY a une marque de fabrique un peu différente de cette fonction comptable. Il n'est pas seulement le trésorier des collectivités. Il a été, auprès d'elle, un conseiller. Et cette activité de conseil se nourrit d'une grande proximité non seulement avec les maires, mais avec les équipes municipales. Nous avons avec elles d'excellentes relations et je remercie les maires, de tous horizons politiques, qui, depuis 24 heures, m'ont fait parvenir leur témoignage de soutien.

Aussi, face à la vacuité des arguments qui nous sont présentés, j'espère que la raison l'emportera et que chacun ira dans le sens de l'intérêt public.

Je veux encore rappeler l'aspect novateur de l'EPFY. Ainsi, le projet de Mme Duflot prévoit la mise à disposition du foncier de l'État pour construire. Je suis fier de pouvoir dire que nous avons déjà fait l'acquisition de deux terrains de l'État, avec une décote – exactement comme le prévoit la loi, sur laquelle nous avons été des précurseurs. Enfin, en ce qui concerne les communes en carence de logements sociaux, l'EPFY auquel la préfecture a délégué le traitement des déclarations d'intention d'aliéner pourra, en raison de sa proximité avec les communes, agir au profit de tous. Je remercie encore tous ceux qui nous soutiennent dans ce qui n'est, je l'espère, qu'une situation provisoire.

M. LE PRESIDENT – Il existe déjà un établissement public foncier régional d’Île-de-France. Mais je vous transmettrai les tableaux qu’a rassemblés Maurice Solignac : on s’aperçoit que cet établissement est intervenu très peu en grande couronne, et surtout en petite couronne pour de très grosses opérations. Or l’image de fabrique de notre EPFY est d’accompagner les communes pour porter ensemble les dossiers. L’acquisition des terrains d’État au Vésinet et à Versailles avec la caserne Pion, ainsi que la délégation faite par la préfecture du droit de préemption pour les communes qui en sont privées prouve que l’EPFY a su, depuis 2006, établir des liens étroits de confiance avec les communes. Un établissement public foncier régional a vocation à intervenir pour des opérations considérables en petite couronne, mais en grande couronne la situation est totalement différente. Cela explique que le Val d’Oise ait aussi décidé de créer un établissement public foncier départemental.

M. MALLE – Je pense qu’il faut être plus mesuré dans les propos. Maurice Solignac a parlé de la « vacuité des arguments ». Qui vise-t-il, alors que le groupe des élus de gauche ne s’est pas encore exprimé ?

M. LE PRESIDENT – Bien entendu, puisqu’il n’y a pas encore eu de débat. Il s’agit des arguments présentés au Parlement. J’ai pris soin de vous lire l’exposé sommaire de l’amendement qui fait deux lignes. Sur un sujet d’une telle importance, avec un vote à la hussarde, c’est inconvenant.

M. MALLE – Monsieur le Président, vous êtes excessif. Laissons le débat parlementaire aller à son terme. Il y a eu une lecture dans chaque chambre et il va y avoir une CMP. L’idée que la politique du logement, en ce qui concerne le foncier, se fasse au niveau régional, n’est pas inconvenante. Elle a sa rationalité et sa cohérence. Yves Vandewalle rappelait tout à l’heure qu’il y a eu une loi sur le Grand Paris, avec des objectifs partagés par la droite et la gauche en ce qui concerne le logement. Lors de la séance du 23 mars dernier, lorsque vous avez présenté la contribution du Conseil général des Yvelines au SDRIF, je rappelais à quel point vous ne vous êtes pas arrimé à cet objectif des 70 000 logements à construire par an dans la région Ile-de-France. Vous m’avez alors répondu que c’était un objectif décrété unilatéralement par la gauche. Non, il y a un objectif partagé par l’Etat et la Région, de construire 70 000 logements par an. Il est ambitieux, et nous le partageons. Il faut doubler la production annuelle de logements.

M. BEL – C’est ce que nous faisons dans les Yvelines.

M. MALLE – Il y a donc bien une approche régionale, partagée par l’État. Or le pilotage de l’aménagement urbain et d’une politique du logement équilibrée et rationnelle, doit s’inscrire dans une perspective globale. La dimension régionale est donc intéressante. Personne ne vous a pris par surprise, ne vous a mis au pied du mur. Cette approche régionale existe depuis longtemps. Vous nous avez distribué un « livre ouvert » sur Paris métropole. La création de l’établissement public foncier unique pour la région Île-de-France est une idée qui circule et on la trouve dans le compte rendu des discussions au sein de Paris métropole chez plusieurs acteurs. Il ne s’agit pas de remettre en cause le travail effectué par l’EPFY. Nous rendons hommage aux acteurs locaux, aux techniciens et aux fonctionnaires de cet établissement...

M. LEVEL – Alors, laissez-les faire !

M. MALLE – ...qui, à leur mesure, avec les objectifs qui leur ont été assignés, ont fait le travail. Ce n’est pas de ce point de vue que nous nous plaçons. Mais il y a une segmentation, un cloisonnement du territoire francilien qui peut nuire au développement équilibré de l’agglomération

parisienne et de la région francilienne à laquelle nous appartenons. Donc, de grâce, pas de mots excessifs.

M. LE PRESIDENT – Je suis particulièrement modéré dans mon comportement, chacun peut en témoigner. Alors, me taxer d'être excessif après la façon dont on s'est comporté à l'Assemblée nationale, c'est quand même extraordinaire ! Et c'est totalement contraire à la réalité. Une ministre soutient un projet de loi. Elle n'est même pas au courant de l'amendement déposé par quelques députés du groupe socialiste. Cet amendement a été voté sans débat, Jean-Marie Tétart peut le confirmer...

M. TETART – Le débat a été escamoté.

M. LE PRESIDENT – ...et il supprime d'un trait de plume un établissement qui fonctionne parfaitement, tous les élus du département le diront, alors même qu'un établissement public régional sera dans l'incapacité de faire le dixième de ce que nous avons fait dans ce département.

M. MALLE – Voilà, vous êtes dans la polémique. Débat escamoté ?

M. LE PRESIDENT – Polémique, absolument pas. Vous avez escamoté le débat ! Vous êtes de mauvaise foi.

M. MALLE – Vous dites qu'il n'y a pas eu de débat, Jean-Marie Tétart dit qu'il a été escamoté. Mais il y a toujours discussion sur un amendement.

M. TETART – Ce fut ma première expérience de ce que j'appellerai « un braquage de nuit ».

M. MALLE – Et cela, ce n'est pas un propos excessif, monsieur Tétart ! C'est sérieux et pondéré !

M. LE PRESIDENT – Écoutez, monsieur Malle, au lieu de donner des leçons aux parlementaires.

M. MALLE – Les leçons, c'est vous qui les donnez, pour l'instant !

M. TETART – Laissez-moi vous dire comment les choses se sont passées. Cet amendement n'a pas été discuté en commission, il est apparu en séance.

M. MALLE – Je rappelle que, constitutionnellement, chaque député peut déposer un amendement en séance.

M. TETART – Nous sommes d'accord, mais pour des choses aussi sérieuses, il serait peut-être mieux d'en discuter d'abord en commission. Elle est faite pour cela. L'amendement de dernière minute déposé en séance relève de l'improvisation et c'est un peu dommage. Il a été simplement exposé. Puis la ministre a dit qu'elle voulait prendre le temps de réfléchir à cette importante question et qu'elle voulait donc le report de ce débat au printemps, lors de l'examen de la loi sur le logement. Cela nous allait très bien. Nous n'avions pas à polémiquer dès lors que la ministre allait dans cette direction. Alors eut lieu l'embuscade – je le dis, même si cela paraît excessif : suite à une demande de suspension, la séance fut levée car c'était l'heure du dîner. A l'ouverture de la séance de nuit, il n'y avait pas assez de monde dans l'hémicycle ; on fait une nouvelle suspension de séance qui dure huit minutes quand elle devait en durer trois, et à la reprise, le président de séance fait immédiatement procéder au vote sur l'amendement et passe à la suite. Relisez le compte rendu. Un sujet de cette importance méritait un débat un peu plus sérieux.

M. DELIGNE – Monsieur le Président, le sujet mériterait ici un débat organisé.

M. LE PRESIDENT – Nous avons tous travaillé pour développer cet outil départemental qui a eu le succès qu'on lui connaît. Et supprimer d'un trait de plume cet outil extraordinaire que nous nous sommes donné avec infiniment de mal est tout à fait choquant.

M. DELIGNE – Je suis bien d'accord sur l'importance de la politique du logement et le sérieux qu'il faut avoir pour en traiter. Mais si les choses se sont passées de façon désagréable à l'Assemblée, évitons qu'il en soit de même ici, qu'on agisse sous le coup de la passion...

M. LE PRESIDENT – Je ne vous demande pas de vous prononcer sur un vœu que j'aurais soumis à l'assemblée. Je souhaitais simplement vous faire part de la réaction du président que je suis et qui siège au conseil d'administration de l'EPFY depuis sa création.

M. DELIGNE – Mais vous avez indiqué que les choses n'étaient pas scellées définitivement, qu'il y avait encore la commission paritaire, vous avez rappelé la position de la ministre. Il y a aussi des échanges qui peuvent avoir lieu à notre niveau...

M. LE PRESIDENT – Seulement, la commission paritaire se tient la semaine prochaine.

M. DELIGNE – Ce que je trouve très difficile c'est que, à la précipitation à l'Assemblée s'ajoute maintenant cette précipitation aujourd'hui...

M. LE PRESIDENT – Considérez-vous qu'il est normal que le président que je suis soit averti simplement par un mail que, dans la nuit, l'Assemblée a supprimé d'un trait de plume tous les établissements publics fonciers départementaux ? C'est invraisemblable en république, voyons !

M. SYLVESTRE – Chers collègues, je ne voudrais donner de leçon à personne, mais j'aimerais que chacun reprenne son sang-froid pour examiner calmement une situation compliquée. J'ai certainement été l'un des premiers maires informés de cette procédure accélérée, puisque, mercredi 26 à 12 heures, je signalais avec l'EPFY et un promoteur le lancement d'un programme de 132 logements dans ma commune.

Sans prendre aujourd'hui une position tranchée et définitive, je voudrais dire mon sentiment : il s'agit d'un gâchis, dans les deux sens. Malheureusement, dans la vie politique, et quel que soit le parti au pouvoir, trop souvent des décisions sont prises sans tenir compte de la réalité sur le terrain. Il y a quelques années, lorsque l'EPFY a été créé, il y avait déjà eu un débat pour savoir si on devait le créer, au niveau départemental, ou si l'on soutenait l'établissement public foncier régional. Tout le monde ici avait été d'accord pour la création d'un établissement public foncier départemental. Toutes les tendances politiques sont représentées à son conseil d'administration et, à ma connaissance, les collègues qui y siègent ne se sont jamais plaints d'un mauvais fonctionnement. Je dois ajouter que, sans l'appui de cet établissement public et surtout sans ses conseils, bon nombre d'opérations dans les communes de la taille de la mienne n'auraient pas pu avoir lieu.

Ceci dit, en attendant la décision de la CMP et compte tenu des propos de Mme Duflot qui paraissent marqués au sceau du bon sens, puisqu'elle proposait de revoir ces problèmes d'établissements publics fonciers dans le cadre du projet de loi sur le logement de 2013, il aurait été plus sage de se donner quelques mois supplémentaires pour réfléchir.

Sans porter de jugement et en usant de ma liberté de parole puisque nous n'avons pas eu le temps d'en débattre dans notre groupe, je pense qu'il y aurait intérêt à remettre à plat l'action des uns et des autres. Il est possible que dans certaines régions un établissement public foncier régional soit

suffisant. Mais est-il sage de casser un outil qui fait son travail ? N'est-il pas possible d'avoir un organisme capable d'établir des passerelles entre un établissement régional et les départements ?

Je suis donc partisan de l'outil départemental qui fonctionne bien et je ne veux pas fermer la porte, pour l'avenir, à un établissement plus régional. Je souhaite que le débat reprenne plus tard sur le fond. Pour l'heure, attendons patiemment la décision de la CMP.

M. LE PRESIDENT – C'est ce que j'ai souhaité moi-même dans mon intervention initiale.

M. BEL, *rapporteur* – Permettez-moi simplement de rapporter la délibération, dont l'enjeu est bien moindre que celui dont nous débattons. Il s'agit de reconduire la cotisation de 1000 euros à l'observatoire régional du foncier, où je vous représente et où l'on débat de la qualité de l'EPFY et des CDOR des Yvelines.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. BEL – Sur le fond, cette décision a été prise à l'emporte-pièce, dans la précipitation. Il faut un peu plus de recul et de sagesse. On parle ici de l'EPFY, mais si je lis bien le texte, on supprime également l'Agence foncière et technique de la région parisienne. Et puis, il faut être pragmatique : le Département des Yvelines a mis des fonds considérables dans le développement du logement. Si on lui enlève cette responsabilité et que quelqu'un d'autre la prend, je ne suis pas sûr qu'il sera capable d'y mettre les mêmes crédits. Mais, en revanche, nous ferons une belle économie.

M. LE PRESIDENT – C'est certain.

MME BOUTIN – La qualité du travail de l'EPFY est remarquée au plan régional et au plan national. Tuer un tel outil n'est pas acceptable. Sur un plan plus politique, en espérant ne pas provoquer de nouvelles démanagements, j'entends bien qu'il est nécessaire d'avoir un débat, mais ce débat aurait dû avoir lieu avant. La semaine prochaine, la CMP se réunira et décidera. Cela ne nous laisse pas tellement de temps. Je vous remercie donc, monsieur le président, de nous avoir alertés sur cette affaire aujourd'hui, car elle est très importante. Derrière les enjeux politiques qui ont conduit à cela, il y a les problèmes quotidiens de nos concitoyens. Il faut trouver des logements et, comme ancien ministre du logement, je sais combien il est difficile de trouver des collectivités qui ont et la volonté et le foncier pour le faire. Alors qu'on fixe un objectif de 70 000 logements par an, veut-on empêcher le département des Yvelines d'être efficace et de répondre aux objectifs ? Est-ce cela ?

D'autre part, je ne peux pas imaginer qu'une ministre en exercice, qui a une autorité sur sa majorité, ne puisse pas demander à la CMP de rejeter cet amendement. Sinon, sa crédibilité serait définitivement atteinte. Elle n'a pas besoin de cela en ce moment.

Enfin, d'un point de vue purement politique, je suis très choquée de voir cette majorité nous parler en permanence de « débat » et, sur tous les sujets, cadenasser le débat.

M. LE PRESIDENT – Cela a le mérite de la clarté.

M. LEQUILLER – Il se pose un problème de fond et un problème de forme.

Sur la forme d'abord, il aurait été tout à fait normal que ce genre d'initiative soit précédée d'une concertation avec l'ensemble des départements concernés, car les Yvelines ne sont pas seules. Un amendement adopté ainsi, sans l'accord du Gouvernement, contre son avis même, est tout à fait scandaleux et inacceptable.

Sur le fond, je rejoins André Sylvestre : il aurait fallu aussi mener une réflexion. Je comprends en effet que dans certaines régions, il n'y ait pas besoin de structure départementale. Mais en Île-de-France, région énorme, la proximité du Département lui donne une grande efficacité. Il est assez paradoxal de vouloir, pour une question de principe et en réalité par idéologie, annuler le travail fait par le Département des Yvelines, qui est le premier en France pour la construction de logements. L'ensemble des maires seront furieux de voir que cette initiative départementale a leur service va être ainsi annihilée.

Je vous soutiens donc totalement, monsieur le Président : il faut que nous réagissions, dans l'intérêt même des habitants des Yvelines et de leurs élus, pour que la CMP rejette cet amendement. D'ici sa réunion, il nous faut manifester fortement notre colère contre une décision inacceptable sur le fond comme sur la forme.

M. LEVEL – Je donnerai un exemple modeste: La commune de Fourqueux, dont je suis maire, a été la première à bénéficier des services de l'EPFY. Nous avons, avec son concours, acheté 500 mètres carrés du domaine d'un ancien château, où nous faisons dix logements sociaux. Nous avons aussi acheté un hectare où nous construisons 50 logements sociaux et 30 en accession. La mixité sociale, au centre du village de Fourqueux se traduit donc par deux tiers de logements sociaux et un tiers en propriété. Il a fallu aller très vite. Nous travaillons sur d'autres dossiers. Étant donné le rythme auquel la Région traite les dossiers, chacun peut le constater, si, à l'époque, c'est avec elle que nous avons dû traiter ce dossier, nous n'aurions pas pu aboutir, je le crains.

Je demande donc la solidarité de l'ensemble des élus qui ont bénéficié de l'EPFY et aussi des CDOR, que je ne peux dissocier de cette politique du logement, pour faire en sorte que cet amendement soit refusé en CMP.

M. BARTH – Je veux réagir aux propos de Christine Boutin. Elle a affirmé que cette malheureuse affaire serait la marque d'une pratique constante de la nouvelle majorité. C'est inacceptable. Si l'on doit continuer à polémiquer, on peut jeter un regard en arrière : on trouvera des dizaines de décisions prises à l'emporte-pièce, avec des procédures d'urgence à l'Assemblée nationale, sur des sujets mal étudiés, mal préparés et qu'il a fallu reprendre ensuite. De grâce, qu'on s'abstienne de ce genre de généralisation. Il y a eu, effectivement, une initiative prise par tel ou tel. On saura pourquoi ils l'ont fait. Dans la mesure où le Gouvernement n'était pas informé et n'a pas été d'accord, on ne peut se permettre de dire que c'est la majorité actuelle qui est responsable de cela.

Pour ma part, je pense que la tendance à la centralisation est une maladie infantile de notre république. De temps à autre, elle souffre de prurit, à l'idée que si l'on centralisait, on gouvernerait mieux. Je pense que ce n'est pas le cas et que dans une région comme l'Ile-de-France, il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche décentralisée. Bien entendu, une coordination s'impose et, face au monstre que sera le Grand Paris – et on pourrait parler des procédures qui y ont conduit, on verrait que la concertation n'est pas ce qu'on prétend aujourd'hui qu'elle a été – personnellement, je soutiens le maintien de l'EPFY, en trouvant des modes de coordination. Dans un département comme le nôtre, il ne se ferait rien sans cet établissement. *(Quelques applaudissements)*

M. LE PRÉSIDENT – Notre meilleur atout est Cécile Duflot. Elle connaît la qualité de notre établissement public foncier et sa capacité de production. J'espère donc qu'elle pourra faire rejeter cet amendement.

M. WANE – Jean-Louis Barth a dit en partie ce que je voulais dire. Je partage votre point de vue sur l'établissement yvelinois car, à titre personnel, je suis aussi un adepte de la décentralisation, la proximité étant gage d'efficacité.

Pour autant, il faut être apaisé, comme vous l'avez dit. Cécile Duflot a été surprise par cette initiative. On peut donc penser qu'elle va réagir. Notre assemblée devrait donc pouvoir se calmer et retrouver sa discipline légendaire.

M. TAUTOU – C'est une regrettable erreur qui a été commise. Avec les services, nous avons reçu à plusieurs reprises des personnes qui venaient discuter de la mise en place de la nouvelle autorité sur le logement. Cela signifie que la Région est en cours de réflexion sur le sujet. Je ne comprends donc pas qu'avant que cette réflexion ait abouti – nous avons reçu il y a quelques jours un rapport d'étape – on en arrive aussi rapidement, aussi brutalement, à cette conclusion.

Lors de ces échanges, nous avons fait valoir le rôle essentiel du Conseil général des Yvelines non seulement pour la construction de logements mais pour l'aménagement du territoire, car on ne peut dissocier les deux. Et à ce point, j'en appelle à nos collègues de l'opposition. Depuis plusieurs mois, nous réfléchissons pour élaborer les nouvelles règles du CDOR. Je crois pouvoir dire que nous nous sommes entendus et que nous cheminons vers une solution de nature à poursuivre l'effort très important que le Conseil général a consenti pour construire des logements. Faites en sorte, chers collègues, que cette dynamique mise en place depuis quelques années, et que nous voulons prolonger, ne soit pas interrompue, un peu bêtement, par la suppression de cet outil des plus performants qu'est l'EPFY.

Je le rappelle, au conseil d'administration de l'EPFY siègent non seulement les représentants du Conseil général et des communes, mais celui de l'État. Et sur chaque dossier, nous essayons de donner une part prédominante au logement social. On ne peut donc nous taxer de ne pas vouloir avancer. Le Conseil général est exemplaire dans la politique menée depuis plusieurs années pour le logement. Supprimer l'EPFY serait un coup fatal. Et comme l'a rappelé Jean-François Bel, comment imaginer que nous investirions des sommes aussi importantes que nous l'avons fait, alors que nous n'aurions pas la maîtrise totale des moyens de mettre en œuvre notre politique ?

J'en appelle donc à nos collègues parlementaires pour que l'on puisse travailler sereinement sur le logement et pour que le département des Yvelines puisse continuer à donner l'exemple.

M. LEBRUN – Il est intéressant que chacun puisse s'exprimer sur cette question grave, en ce qui concerne la forme en tout cas. Pour ma part, j'appelle les députés et le Gouvernement à faire confiance aux élus de terrain qui ont mis en œuvre de tels outils. Cette confiance se traduit par une contractualisation avec ces élus de terrain. Avant la loi SRU, c'était dans le cadre de la contractualisation que l'État définissait avec les élus locaux les objectifs de logements sociaux. La loi SRU y a mis fin en fixant le quota de 20 %. Quant à la société du Grand Paris, elle définit des objectifs de logement, mais par le biais de contrats de territoire. Cela signifie des relations directes entre élus locaux et État, donc une nécessaire confiance. On ne va pas la maintenir en adoptant des amendements d'une telle brutalité à l'encontre d'élus qui ont mis en place des outils extrêmement efficaces – j'en témoigne pour celui des Yvelines en tout cas.

M. OLIVE – En tant que jeune élu, je vois ci un exemple de ce qu'il ne faut pas faire, et c'est un très mauvais signe à envoyer aux gens qui veulent s'engager. Notre assemblée donne l'exemple, car elle fait remonter les informations du terrain avant de décider, plutôt que de prendre des décisions en attendant de voir quelles en sont les conséquences.

Mais je ne peux pas suivre tout à fait Ismaïla Wane, même si nous sommes des sportifs tous les deux. Lorsqu'on prend un bourre-pif, je ne suis pas pour tendre l'autre joue. Donc, pour moi, ne rien dire, c'est consentir. La CMP va se réunir d'ici une semaine. J'appelle tous les élus, les parlementaires mais aussi tous ceux qui sont concernés, comme l'a rappelé Philippe Tautou, à réagir. Dire son avis, c'est une chose, mais il faut aussi intervenir. Peut-être faut-il signer une motion, je ne sais pas exactement. Mais ce qui vient de se passer, je le vis depuis quatre ans à Poissy, et pour moi

ce n'est pas l'exception qui confirme la règle. Soyons donc très vigilants. Quand on veut moucher quelqu'un, il faut avoir le nez propre.

M. SAINT-AMAUX – D'un mot, sur le fond, je suis, sans problème, pour le maintien de l'EPFY. Mais je ferai surtout une observation sur la forme. Les signataires de cet amendement sont tous des députés de région parisienne. On sait bien comment les choses se passent à l'Assemblée et au Sénat. Pour les séances de nuit, les présents sont en grande partie des élus d'Île-de-France, les provinciaux voulant évidemment retourner chez eux. J'ai le sentiment que certains, n'ayant pas accepté les conclusions du débat qui avait eu lieu sur la création des agences publiques foncières départementales, se sont empressés de déposer cet amendement, sans prévenir les autres, y compris les autres parlementaires de gauche, y compris le ministre. On ne peut pas dire que c'est la gauche qui a présenté cet amendement. Ce sont certains députés franciliens de gauche.

M. LE PRESIDENT – Les interventions de Jacques Saint-Amaux sont toujours frappées au sceau du bon sens et donc très appréciées.

Ce débat, que j'ai souhaité, a permis de témoigner de notre intérêt pour l'établissement public foncier départemental. Il me semblait important de le faire, car c'est un très bel outil dont nous pouvons être fiers.

GIE des fermiers de la forêt de Rambouillet

M. JOUY, *rapporteur* – Le groupement d'intérêt économique des fermiers de la forêt de Rambouillet, créé en 1999, regroupe la ferme de la bergerie nationale et 23 producteurs. Suite à un contrôle de la direction générale de l'alimentation, un arrêté préfectoral a suspendu son activité de transformation pour cause de graves dysfonctionnements. La réouverture de l'atelier a pour condition la réalisation de travaux de rénovation. La reprise des activités est indispensable à la survie du GIE et des exploitations adhérentes. Appuyé par la chambre d'agriculture, le GIE nous a demandé une aide exceptionnelle. Il est proposé de lui attribuer la somme maximale de 44 690 euros soit 80 % du montant des travaux de réfection des ateliers. En contrepartie, le GIE s'engage, avec l'aide de la chambre d'agriculture et de la maison de l'élevage, à mettre en place une réflexion sur la pérennisation de l'outil du point de vue technique, sanitaire et financier.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. VANDEWALLE – On parle beaucoup des filières courtes, mais pour les éleveurs d'Île-de-France, le problème est essentiellement l'abattage et la filière de première transformation. Or c'est un élément clé pour la vente directe. Je me félicite donc que l'assemblée soutienne ce GIE. En effet, il s'agit de petits exploitants et s'ils ne peuvent pas commercialiser leurs produits directement, ils ne dégagent pas suffisamment de valeur ajoutée pour survivre.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Je voulais vraiment vous soumettre cette délibération car il s'agit là d'un problème général, la disparition progressive en Île-de-France de tous les centres d'abattage.

M. JOUY – Il n'y a plus aucune structure d'abattage ni sanitaire dans les Yvelines. Même les sièges des coopératives céréalières sont en voie de disparition.

MME BOUTIN – Je remercie le Conseil car cette délibération est essentielle pour la Bergerie nationale et la vente directe.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Installation de l'IFFSTAR

M. LE PRESIDENT – Il s'agissait de signer un accord pour installer à titre provisoire à Versailles VD-com et l'IFFSTAR, l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, qui à terme s'installeront à Satory. Mais au moment de la signature du bail, un désaccord est intervenu avec le bailleur. Nous avons donc besoin d'un délai supplémentaire et cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

M. LOISON – En cas de besoin, je peux toujours les accueillir à Vélizy.

M. LE PRESIDENT – S'il y a les locaux nécessaires, volontiers.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Vous sont proposés les contrats eau des communes de Chambourcy, du Chesnay, de Chevreuse, de Dammartin-en-Serve, de Versailles, laquelle engage nombre d'opérations, du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Verneuil-Vernouillet, du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du ru de Gally, du syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre aval, du ru de Riche et de la Rouase, du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Neauphle-le-Château et du syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre pour un montant total de subventions de 606 723 euros. Ce montant est relativement faible par rapport aux sommes engagées dans le passé pour ce genre de contrats, car les travaux les plus importants, sur les stations d'épuration, sont terminés. C'est une tendance qui se poursuivra. Il vous est également proposé d'adopter le premier avenant au contrat eau du syndicat intercommunal d'assainissement de Gargenville-Issou et de proroger le délai de validité des subventions de ce contrat eau. Ce syndicat abandonne certaines opérations et en engage d'autres, ce qui conduit à une diminution de notre subvention de 54 800 euros. Enfin, il vous est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2013 le délai de validité de la subvention allouée à la commune de Bouaffle dans le cadre du programme exceptionnel de maîtrise des eaux de ruissellement 2005.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je veux que les maires sachent que j'entends poursuivre cette politique contractuelle dans le domaine de l'eau. C'est indispensable car ces opérations sont très onéreuses pour les communes. Nous allons inaugurer prochainement la station de Nézel, dont l'intégration paysagère est remarquable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat de développement équilibré pour Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy

M. LOISON, *rapporteur* – Les deux débats que nous avons eu étaient en quelque sorte une introduction pour ce rapport, car les déplacements et le logement sont deux conditions de l'attractivité pour les entreprises comme pour les habitants. Le Département des Yvelines souhaite concrétiser son engagement en faveur du développement ambitieux et équilibré des territoires de Versailles Grand Parc, Vélizy et Villacoublay, Saint-Quentin-en-Yvelines, reconnus d'intérêt régional par le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines adopté en 2006. Le renforcement de ces territoires a des retombées pour l'ensemble du département.

Alors que plusieurs facteurs favorables se conjuguent – création de l’OIN Paris Saclay en 2009, adoption du schéma du réseau Grand Paris Express en 2011 qui prévoit quatre gares dans les Yvelines, validation du schéma de développement territorial de l’OIN en janvier 2012 –, le Conseil général est attaché à désormais créer les conditions de l’engagement opérationnel de ce développement à travers un contrat de développement équilibré des Yvelines.

La délibération cadre du CDEY fixe l’ambition portée par le Conseil général pour le développement du territoire et identifie les leviers opérationnels à enclencher en priorité, avec son soutien financier exceptionnel, à hauteur de 41 millions d’euros. Cette délibération constitue le cadre des conventions opérationnelles qui seront conclues avec les collectivités maîtres d’ouvrage adhérent à cette ambition. Sa réussite est nécessaire à la dynamique de développement et à l’attractivité des Yvelines. Elle est également essentielle au positionnement des Yvelines dans le Grand Paris.

Ces 41 millions seront répartis ainsi : un million pour 2012, 1 500 000 euros pour 2013, 5 210 000 euros pour 2014, 5 400 000 pour 2015 et 27 889 750 euros pour 2016 et sans doute au-delà.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l’unanimité.

M. DELIGNE – Je souscris au fait que nos débats sur les transports et le logement sont tout à fait essentiels pour l’attractivité du département. Notre groupe a lu avec attention cette délibération cadre, même si nous n’avons eu que quelques jours pour analyser un texte dense de 25 pages. Nous partageons le souhait de consolider le développement de ce territoire « qui joue un rôle spécifique et essentiel d’équilibre dans la dynamique du développement départemental » et qui doit « bénéficier d’un soutien exceptionnel du Département ».

Par définition, une convention cadre propose une démarche de long terme. Ses orientations doivent d’ailleurs faire l’objet de conventions particulières avec les collectivités.

Mais la nature du document qui nous est soumis pose question. Après les échanges que nous avons eus, et la volonté de concertation qui s’est exprimée, je pense qu’on nous écouterait avec attention. A ce stade, il nous est proposé un échéancier financier, sans que l’on sache comment a été déterminée l’enveloppe globale et sans qu’on explicite la destination des engagements financiers annoncés dès 2012 et 2013 – voire 2014, année pour laquelle le montant de crédits est pourtant très précis – 5 210 000 euros !

Et, au-delà des orientations générales, la délibération introduit aussi des orientations opérationnelles précises mais très partielles, ce qui fait qu’on a du mal à articuler les deux niveaux.

Ainsi, concernant le développement économique une seule priorité est clairement indiquée : le projet de développement du plateau de Satory « à court terme ». Celui de l’est de Saint-Quentin-en-Yvelines – vous comprenez que j’évite de parler de La Minière – est reporté à moyen terme et le corridor ferroviaire de Trappes-Elancourt-La Verrière l’est sur le long terme.

Concernant ensuite la mobilité et le maillage du cluster, la seule priorité affichée est l’échangeur de l’A 86 et de la RN 118 à hauteur du centre commercial de Vélizy 2, ce qui repousse à plus tard la question des TCSP du plateau de Saclay. Le document n’évoque pas non plus les nécessaires connections entre la RN12 d’une part et la RD 91 et l’avenue des Garennes à Guyancourt d’autre part. Elles sont pourtant indispensables au développement du plateau de Satory, Jean-Marie. Tétart qui a présidé nombre de réunions sur le maillage du secteur en conviendra. D’ailleurs, nous avons déjà délibéré sur les conditions de réalisation dans ce secteur du plateau de Saclay des maillages nécessaires. Le document n’évoque pas non plus l’enfouissement de la RN 10.

Concernant le TCSP de la RD 36, je rappelle que le conseil général de l’Essonne a voté l’achèvement des travaux et que Saint-Quentin-en-Yvelines a depuis longtemps réalisé la part qui lui revient sur le territoire de l’ancienne Ville Nouvelle. Le Conseil général des Yvelines doit donc s’engager au plus vite sur Magny et Châteaufort et il doit non pas attendre, mais anticiper l’augmentation prévisible du trafic. Le document semble se référer à des chiffres anciens d’il y a six ans, je propose de l’actualiser.

Cet effort pour le TCSP n'est pas contradictoire avec la réalisation d'une ligne de transport structurante desservant le plateau de Saclay dans le cadre du Grand Paris Express. Ce projet de « ligne verte » a été jusqu'ici très médiatisé mais n'a jamais été précisément financé. Plutôt que d'évoquer, maladroitement, des attermolements, assurons nous de trouver les financements et veillons à l'intégration urbaine de cette ligne. Comme je le rappelle avec constance, une nouvelle ligne doit prendre en compte les territoires traversés.

Je pourrais également faire de nombreuses remarques sur l'équilibre entre habitat et emploi et sur la répartition de l'effort de construction de logements. Mais j'irai à l'essentiel, ce qui nous ramène d'ailleurs au débat précédent. Pourquoi cette délibération cadre ne fait-elle pas référence au GP3, document qui a été élaboré par les quatre communautés d'agglomération du plateau de Saclay, dont Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines ? Pourquoi ne pas faire référence au contrat de projet État-Région ? Jean-Louis Barth soulignait la nécessité de la coordination en ce qui concerne le portage foncier par l'EPFY. Elle est nécessaire aussi sur les objectifs de production de logements. Pourquoi ne pas proposer par exemple que l'investissement sur un projet soit proportionnel à l'effort de logements réalisé et prévu sur le territoire concerné ? On rejoint ici les réflexions de fond que nous avons sur l'évolution des CDOR, pour s'engager dans le long terme comme l'a mentionné Philippe Tautou.

Enfin j'aurais souhaité que le Conseil général se prononce sur une gouvernance plus démocratique – je suis sûr que Christine Boutin sera d'accord – de l'OIN Paris-Saclay. Ce n'a pas été le cas, c'est le moins qu'on puisse dire, dans les années précédentes. Cette OIN structurant pour une bonne part notre réflexion, il aurait fallu ne pas se contenter de rappeler qui siège au conseil d'administration. Le mode de gouvernance doit permettre aux représentants des territoires de s'exprimer dans un cadre démocratique.

De ce fait, en l'état du document, et parce que, vous l'avez compris, mon intervention se veut positive et constructive, nous ne pouvons que nous abstenir. Cependant, si vous nous proposez de travailler à des améliorations prenant en compte les observations que je viens de faire et répondant à ces préoccupations, nous pourrions, j'en suis certain, aboutir à un vote unanime. Ce serait profitable pour ce territoire et pour tout le Département.

M. LE PRESIDENT – Pour vous proposer de travailler ensemble, aucun problème.

Je voudrais replacer cette délibération dans son contexte. Chacun souligné son importance : il s'agit d'engager 41 millions pour ces trois territoires essentiels puisqu'ils concentrent 42 % de l'emploi du département pour 26 % de la population. Il s'agit ici du troisième contrat de développement équilibré. Le premier en 2006 concernait le pays houdanais et le deuxième, pour 43 millions d'euros, l'OIN.

J'ai bien entendu ce que vient de dire François Deligné. Mais il ne s'agit pas d'un catalogue, donc la liste n'est pas exhaustive. Il s'agit surtout des orientations qui nous sont apparues prioritaires parce que stratégiques pour l'aménagement du territoire. Nos services ont travaillé avec ceux de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et nous attendons maintenant le retour de sa part. Mais ces services ont besoin que les élus fassent des arbitrages sur les priorités. Nous les intégrerons alors très volontiers car, encore une fois, ce document n'a rien d'exhaustif. La concertation avec les services de Versailles Grand Parc a permis de faire remonter la position des élus. Ce doit être possible de la même manière avec Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bien entendu, les projets vont s'échelonner dans le temps. Verront-ils le jour, auront-ils les financements nécessaires, outre ces 41 millions d'euros qu'apporte le Département ? Rien n'est sûr, en particulier pour la ligne verte avec les quatre gares qui devraient, à terme, être implantées dans les Yvelines.

Ce qui est important, c'est que ces trois territoires puissent fédérer grâce à l'appui, y compris financier, du Département, une dynamique nouvelle. Si des entreprises s'implantent sur notre territoire, ce sera, naturellement, dans cette zone stratégique, proche de l'Essonne et des Hauts-de-

Seine. Vélizy en est une parfaite vitrine, avec les implantations récentes, qui seront stimulées encore par l'ouverture du tramway.

Des conventions particulières seront signées avec chaque collectivité, dont la CASQY, qui permettront de décliner tous les projets, qui doivent s'intégrer, bien sûr, dans le cadre de notre SDADEY.

M. LOISON – Je suis d'accord avec François Deligné, il faut apporter un certain nombre de précisions à ce contrat cadre. Pour revenir sur un seul point qu'il a évoqué, le franchissement de l'A 86, qui figure dans ce contrat, est la condition pour réaliser le TCSP de Saclay, qui doit aller jusqu'au pont de Sèvres. C'est le type de précision qu'on apportera dans le contrat.

M. LE PRESIDENT – C'est un point de départ, pour lequel nous mettons sur la table une somme importante. Je suis heureux de voir que les trois territoires ont travaillé ensemble. Améliorons encore le travail en commun.

M. DELIGNE – Puisque nous n'en sommes qu'au début et qu'une démarche nous est proposée, tout est ouvert et c'est tant mieux. Je demandais en effet que les échanges de travail permettent de bien retenir, pour chaque territoire, les bonnes priorités. Joël Loison vient d'en citer une. Celles que j'ai évoquées sont tout aussi nécessaires et elles ont été identifiées lors de réunions ici même avec Jean-Marie Tétart.

J'ai mieux compris la démarche suivie. Visiblement, il y a eu des contacts avec les services de Versailles Grand Parc...

M. LE PRESIDENT – Et avec ceux de Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. DELIGNE – Pour ma part, j'ai parlé de ce dossier au président de la communauté d'agglomération, qui a ainsi découvert qu'il venait en séance aujourd'hui. Moi-même, j'avais découvert ce document il y a cinq jours. Visiblement les orientations qui pourraient être déterminées en prenant en compte les directions données par les élus ne l'ont pas encore été. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut intégrer les réflexions portées par les élus, dont c'est le rôle. Je le fais ici parce que je suis conseiller général. Mais il serait normal que l'ensemble des élus de la communauté d'agglomération puissent alimenter positivement cette réflexion sur un sujet de cette importance et de long terme.

Notre abstention est donc provisoire puisque vous nous proposez d'engager ce travail.

M. LE PRESIDENT – La directrice générale des services m'indique que les services de la CASQY ont le texte depuis le mois de juillet.

M. DELIGNE – Cela ne met nullement en cause les services de la communauté d'agglomération ou ceux du Conseil général, mais on voit là combien il est important que le travail se fasse aussi entre élus des différentes structures. Pour ma part, j'ai toujours plaisir à travailler au Conseil général. Par exemple, sur le maillage du plateau de Saclay, Jean-Marie Tétart a conduit des réunions importantes, qui alimentent y compris les réflexions que je viens d'exprimer. Si l'on n'avait pas procédé à de tels échanges entre élus, on serait passés à côté de quelque chose d'important. Je considère que, à un autre niveau, les relations entre le Conseil général et les communautés d'agglomération doivent aussi avoir lieu entre les élus. Faute de quoi, il y aura forcément des dysfonctionnements. J'ai mentionné tout à l'heure la nécessité de tenir compte du GP3, qui est quand même un document élaboré par les EPCI de l'Essonne et des Yvelines – je tiens d'ailleurs à travailler en bonne intelligence avec Versailles Grand Parc. Mais ce sur quoi je mets le doigt peut nous servir pour la suite : des échanges d'élus à élus permettent de donner les grandes directions et de valider les documents avant qu'ils arrivent en séance. Ainsi, j'aurais préféré ne pas avoir à faire en séance ces remarques ; si j'avais pu

les faire avant, notre groupe aurait pu voter immédiatement la délibération. Je souhaite en effet qu'à un moment nous puissions voter à l'unanimité. Pour l'instant, rien de grave, puisqu'il ne s'agit que de la convention cadre. L'essentiel viendra avec les conventions particulières, sur lesquelles je suis très favorable à ce que les élus participent à la phase d'élaboration.

M. LE PRESIDENT – Absolument. Il est important que les élus soient étroitement associés à l'élaboration. Normalement élus et services travaillent ensemble, mais on peut toujours améliorer le travail.

M. VANDEWALLE – D'abord, je partage les objectifs généraux de ce qui, de toute façon, n'est encore qu'une convention cadre même si la voie est tracée. Je suis très heureux d'avoir entendu notre collègue manifester son attachement à la construction d'une ligne structurante entre Versailles et Orly. Il faut en effet assurer la cohérence entre les objectifs de logement, d'emploi et les moyens de transport. Je ne peux qu'y souscrire. En ce qui concerne les moyens, nous avons un outil sur lequel travailler immédiatement, le contrat de développement territorial et ce sont effectivement les élus qui vont devoir prendre les choses en main. Ailleurs en Île-de-France, des CDT sont déjà signés et nous sommes un peu en retard. Il faut mettre les bouchées doubles.

M. LOISON – Les CDT doivent être signés avant fin 2013.

M. LE PRESIDENT – Nous veillerons à ce que les élus y soient étroitement associés.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec 10 abstentions (groupe des élus de gauche)

M. DELIGNE – On aura bien compris qu'il s'agit d'une abstention positive et pleine d'espoir.

Admission de dettes en non-valeur

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'admettre en non-valeur, pour un montant de 72 102 euros, des sommes que le payeur départemental, malgré ses efforts, n'a pu recouvrer. J'observe qu'il y figure aussi des titres émis par erreur à propos du financement de la construction de collèges par des communes n'appartenant pas au Département.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Décharge de responsabilité du payeur départemental

MME BOUTIN, *rapporteur* – Suite au contrôle opéré sur les comptes du Conseil général par la chambre régionale des comptes, le comptable public a été mis en débet pour 373 100 euros, concernant quatre subventions. Considérant que le Conseil général avait clairement exprimé la volonté de subventionner ces associations, que les crédits avaient régulièrement été prévus au budget, le comptable public a formulé une demande de remise gracieuse de son débet auprès de son Ministère. Il vous est proposé d'y accéder.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Cela va de soi. C'est beaucoup de procédures, mais sa bonne foi ne saurait être mise en cause.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité

M. RICHARD, *rapporteur* – Cette dernière délibération sera agréable aux Yvelinois. La loi du 7 décembre 2010 a remplacé la taxe sur l'électricité par une taxe sur la consommation finale d'électricité. Nous avons choisi de la fixer à 4% en 2011. Nous l'avons conservée à ce niveau pour 2012 et proposons de la maintenir encore pour 2013, alors que nous aurions la possibilité de la porter à 4,14 %. Cette taxe a rapporté 12 900 000 euros en 2011 et augmenter le taux ne rapporterait que 450 000 euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures 10.

Prochaine séance : vendredi 26 octobre à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Maryse DI BERNARDO.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 10 juillet 2012 et le 20 septembre 2012
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Politique : A03 Mobilité déplacements

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.01	DRT - Travaux de voirie - PME	1	92 883,30 €
3418	Matériels divers pour l'entretien routier	1	88 000,00 €
3419	Accessoires et pièces détachées pour véhicules d'exploitation	2	66 000,00 €
	somme :	4	246 883,30 €

Politique : A08 Promotion et rayonnement

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3441	Motos, bicyclettes et side-cars et pièces détachées	1	3 892,42 €
5552	Services traiteur	1	180 000,00 €
7822	Services de composition et de création graphique	2	46 776,00 €
9234	Services relatifs aux divertissements récréatifs	1	55 000,00 €
	somme :	5	285 668,42 €

Politique : B07 Solidarité internationale

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	1	4 431,00 €
	somme :	1	4 431,00 €

Politique : C03 Formation des jeunes

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
0074	Services associés - travaux de bâtiment	10	46 378,50 €
7421	Services de conseils techniques	1	3 000,00 €
7422	Services d'architecture	4	170 316,98 €
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	1	840,00 €
	somme :	16	220 535,48 €

Politique : C05 Culture et patrimoine

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
-------------------------------	---	--------------------------	--

3619	Matériel pour les expositions	1	15 350,00 €
9211	Services de production de films cinématographiques et de vidéos et services connexes	1	15 000,00 €
9255	Service lié au Musée et sites historiques	10	34 435,00 €
9256	Prestations archivistiques	1	36 300,41 €
	somme :	13	101 085,41 €

Politique : D01 Compétences humaines

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7453	Services de recrutements et de gestion du personnel	1	42 000,00 €
9237	Services relatifs aux divertissements culturels	2	233 652,76 €
	somme :	3	275 652,76 €

Politique : D02 Système d'information

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7222	Conseil technique en informatique	1	14 300,00 €
7231	Services de traitement de données	1	16 848,00 €
	somme :	2	31 148,00 €

Politique : D03 Moyens de fonctionnement

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.21	DBD - Administratif	1	6 935,00 €
2011	Produits en bois, liège, vannerie	1	100 000,00 €
6634	Service d'assurance du personnel	1	19 620,00 €
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	1	19 130,00 €
7461	Services de sécurité	1	15 000,00 €
	somme :	5	160 685,00 €

SOMMAIRE

Eloge funèbre de Louis-Paul Tenailon	1
Informations départementales	2
Marchés à procédure adaptée	3
Adoption de comptes rendus analytiques	3
Collège Paul Verlaine aux Mureaux	3
Collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye	3
Acquisition d'un appartement pour le SDIS au Mesnil-le-Roi	3
Numérotation des nouvelles routes départementales	4
Cession d'un délaissé de voirie à Carrières-sous-Poissy	5
Aliénation d'une parcelle à Mareil-Marly	5
Travaux à l'hôtel du Département	5
Centre d'incendie et de secours de Bréval	6
Cession d'un terrain à l'OPIEVOY à Chevreuse	6
Vente d'une propriété à Conflans-Sainte-Honorine	7
Accord transactionnel avec un fournisseur	7
Vente d'un bien à Bennecourt	7
Propriété départementale à Versailles	8
Liaisons douces sur routes départementales	8
Société des amis de Versailles	9
Exposition-atelier écologique	10
Restauration du patrimoine communal	10
Commémoration Louis de Broglie à Louveciennes	10
A.D.E.P.A.P.E. 78	10
Création d'un multi-accueil à Poissy	11
Modernisation des services d'aide à la personne	11
Contrats sociaux de territoire de Trappes et La Verrière	12
Remise gracieuse de dettes d'aide sociale	13
Agence française de l'adoption	13
Insertion professionnelle des jeunes	14
Habilitation individuelle dans un établissement pour personnes âgées	15
Actions de prévention générale	16
Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine	16
Plan de protection de l'atmosphère	17
Observatoire régional du foncier	22
GIE des fermiers de la forêt de Rambouillet	30
Installation de l'IFSTTAR	31
Contrats eau	31
Contrat de développement équilibré pour Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy	31
Admission de dettes en non-valeur	35
Décharge de responsabilité du payeur départemental	35
Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité	36

Communication des marchés notifiés entre le 10 juillet 2012 et le 20 septembre 2012 en vertu de la
délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités
Territoriales)..... 37